



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO

2012-2013

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**





Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO
2012–2013

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

**L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Sousa', written in a cursive style.

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	iii
Introduction	1
Présentation des comptes publics	3
Rapport annuel	3
Volumes complémentaires	4
Énoncé de responsabilité	5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Aperçu	9
Analyse des résultats de 2012-2013	11
Revenus	12
Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure	14
Emprunts et situation financière	18
Indicateurs de la situation financière	20
Équilibrer le budget	22
Mettre un frein à la croissance des dépenses	22
Responsabilité et transparence à l'égard de la gestion et de l'information financières	26
Résultats tangibles	28
Meilleur accès aux soins de santé, optimisation des ressources	28
Maintenir l'Ontario à l'avant-scène en matière d'éducation et de création d'emplois	30
Un réseau d'électricité propre et fiable	31
Résultats provisoires par rapport aux résultats réels de 2012-2013	33

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur	37
État consolidé des résultats	39
État consolidé de la situation financière.....	40
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	39
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	40
État consolidé des flux de trésorerie.....	41
Notes afférentes aux états financiers consolidés	42
Annexes aux états financiers consolidés.....	73
Glossaire.....	94
Sources de renseignements supplémentaires	101

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2012-2013.

Le nouveau gouvernement est déterminé à créer des emplois et à bâtir une économie solide et prospère ainsi qu'à éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Cette année, le déficit est de 9,2 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 5,6 milliards de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2012, une baisse supplémentaire de 0,6 milliard de dollars depuis la publication du budget de 2013.

Ce gouvernement a un plan pour un Ontario prospère et équitable, qui vise à favoriser la création d'emplois et à aider les Ontariennes et Ontariens dans leur vie de tous les jours. La première ministre Kathleen Wynne et notre gouvernement ont établi un plan pour la création d'emplois et la croissance qui s'appuie sur des assises économiques solides dans le but de permettre à l'économie de l'Ontario d'être plus productive et plus compétitive.

Le plan du gouvernement comporte un régime d'imposition des entreprises compétitif, l'adoption de règlements plus adaptés et moins lourds, et l'accroissement de la stabilité et de l'efficacité des marchés financiers. Par exemple, en simplifiant l'administration fiscale, nous permettons aux entreprises ontariennes d'économiser plus de 635 millions de dollars par année grâce à la réduction des coûts d'observation et, du coup, de prendre de l'expansion, de faire des investissements et de créer plus d'emplois.

Le plan englobe aussi des investissements stratégiques dans la modernisation de l'infrastructure. Dans une économie mondiale de plus en plus compétitive, une infrastructure moderne et bien entretenue aide à attirer des investissements et à réduire les coûts dans les secteurs commercial et manufacturier. Ces investissements demeurent axés sur les secteurs les plus cruciaux, comme les transports, les soins de santé et l'éducation, et contribuent à la création de plus de 100 000 emplois par année dans la province.

L'Ontario doit pouvoir compter sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée et adaptable s'il veut réussir à relever les défis que présentent la concurrence mondiale accrue et les changements technologiques. Nous fournissons plus d'occasions aux jeunes de l'Ontario en instaurant le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes et la Stratégie d'emploi pour les jeunes.

Le nouveau gouvernement déploie également des efforts pour favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation. La prospérité de l'Ontario dépend de sa capacité à transformer les idées en biens et services innovateurs pour les marchés mondiaux.

Nous voulons également aider les entreprises de l'Ontario à se tailler une place sur les marchés mondiaux. Notre économie, qui est axée sur les exportations, est bien placée pour saisir les possibilités qui se présentent à l'échelle mondiale. Nous collaborerons avec les entreprises pour faire la promotion de ce que ces dernières ont de mieux à exporter et élargir son marché au-delà des frontières ontariennes pour s'ouvrir à d'autres provinces, aux États-Unis et aux

marchés émergents. Cela se traduira par une augmentation des avantages découlant de la compétitivité et de la productivité.

En dernier lieu, nous continuerons de soutenir nos collectivités dynamiques et solides dans toute la province. Nous continuerons à collaborer avec les municipalités et les industries locales pour surmonter les défis particuliers auxquels elles font face, tout en les aidant à tirer parti des nouveaux débouchés en matière d'emplois et de croissance.

En 2012-2013, le déficit est moins élevé que prévu et le rapport dette nette-PIB est presque de deux points de pourcentage inférieur aux prévisions du budget de 2012. Pour une quatrième année de suite, le déficit enregistré pour l'exercice est plus bas que prévu, ce qui fait de l'Ontario le seul gouvernement du Canada à avoir atteint ce degré de réussite. Ces résultats sont attribuables au fait que nous nous employons à éliminer le déficit d'ici 2017-2018, un engagement renforcé par notre objectif de réduire le rapport dette nette-PIB pour le ramener à 27 %, le niveau d'avant la récession, lorsque le budget sera équilibré.

Pour éliminer le déficit, nous entendons gérer les dépenses efficacement, mais aussi faire des investissements stratégiques pour créer des emplois et faire prospérer l'économie. La croissance des dépenses de programmes a été inférieure à 1 % pour le deuxième exercice de suite. En fait, les dépenses de programmes pour 2012-2013 ont diminué pour la première fois en dix ans. Une fois de plus, les ministères, y compris ceux de la Santé et de l'Éducation, ont contenu la croissance de leurs dépenses et la plupart d'entre eux ont réussi à fonctionner bien en deçà de leur budget de 2012-2013.

Dans les années à venir, nous prendrons d'autres mesures. Nous irons de l'avant et mettrons en oeuvre notre plan visant à transformer les services publics en changeant la façon dont les programmes et les services sont fournis afin que les Ontariennes et Ontariens en aient plus pour leur argent. Nous continuerons d'intégrer d'autres recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario (Commission) dans nos plans de manière à avoir mis en oeuvre 60 % des recommandations cette année.

À partir de maintenant, ces mesures se grefferont à d'autres et nous aideront à contrôler le taux de croissance des dépenses de programmes d'une manière équitable et équilibrée tout en assurant l'intégrité des revenus de la province pour financer l'infrastructure et les services publics.

Cependant, pour obtenir des résultats, il faudra faire des choix difficiles. Déjà, parmi les provinces, c'est en Ontario que les dépenses par habitant pour les services publics sont les plus basses. Des compressions générales sont une solution simpliste qui ne fonctionne pas et la Commission nous a déconseillé d'adopter cette approche, car, en réalité, elle aurait pour effet de saper les services publics et les programmes qui fournissent des services de haute qualité au public, comme la santé et l'éducation. Nous continuerons plutôt d'examiner attentivement les dépenses pour déterminer quels programmes il y aurait lieu de bonifier ou de restreindre, tout en transformant les services publics pour accroître les gains d'efficacité et améliorer les résultats.

Notre gouvernement prend des mesures décisives maintenant. Dans les années à venir, le contrôle de la croissance des dépenses exigera le même effort soutenu. En adoptant une

approche équilibrée, nous continuerons d'investir de façon stratégique dans les services publics clés comme la santé et l'éducation, tout en nous employant à favoriser la création d'emplois et à réduire le déficit.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Sousa', with a large, stylized initial 'C'.

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel décrit les résultats, les activités et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario et il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province à l'égard des ressources financières.

Le rapport compare les résultats financiers réels de la province pour l'exercice 2012-2013 et le plan budgétaire présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012. Il décrit aussi les tendances pour un certain nombre d'indicateurs financiers clés au cours des dernières années. En fournissant des comparaisons et des tendances historiques, la section Étude et analyse des états financiers contenue dans le rapport annuel facilite la compréhension des états financiers et de l'incidence que la conjoncture économique et d'autres facteurs ont sur les finances du gouvernement pour l'année et pendant une certaine période. Ces renseignements permettent au gouvernement de respecter son engagement envers la responsabilité et la transparence de l'information financière.

La production des Comptes publics de l'Ontario, qui englobent les trois volumes supplémentaires et le présent rapport annuel, exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et du secteur public de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans la vérification des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2012-2013 pour leur contribution précieuse et essentielle.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, ministère des Finances de l'Ontario, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend la section Étude et analyse des états financiers, qui porte sur les résultats financiers et autres de la province. Il contient aussi les états financiers consolidés, qui se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il indique les revenus du gouvernement par rapport au coût de la prestation des programmes et des services, et du financement de la dette. La différence est l'excédent ou le déficit annuel. Cet état permet de faire une comparaison avec le plan budgétaire présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012, qu'on appelle plan budgétaire dans le présent rapport annuel.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses actifs financiers. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses actifs non financiers.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence du financement du déficit annuel et des investissements dans les immobilisations. De plus, cet état rend compte de l'évolution de la juste valeur des investissements faits aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé illustre l'incidence du déficit annuel, ainsi que les gains et pertes non réalisés en raison de changements quant à la juste valeur des investissements faits aux termes de l'ONFA.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de trésorerie et de l'utilisation qui en est faite pendant la période visée. Les sources de trésorerie englobent les revenus fiscaux et autres, et les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers, alors que l'utilisation de trésorerie englobe les charges de fonctionnement, les investissements dans l'infrastructure et d'autres actifs. Cet état indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui tiennent compte des éléments fondamentaux servant à la préparation des états financiers de la

province, ainsi que des changements devant être apportés prochainement aux normes comptables.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles. Ils englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en suivant la méthodologie décrite à la note 1 afférente aux états.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés ainsi que l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 37 du présent document.



Steve Orsini
Sous-ministre et secrétaire du
Conseil du Trésor

14 août 2013



Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial

14 août 2013

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

APERÇU

**Comparaison des résultats réels de 2012-2013
avec le plan budgétaire de 2012¹ (en milliards de dollars)** **Tableau 1**

	Budget 2012²	Chiffres réels 2012-2013	Variation
Revenus	112,6	113,4	0,8
Charges			
Programmes	115,8	112,3	(3,5)
Intérêt sur la dette	10,6	10,3	(0,3)
Total des charges	126,4	122,6	(3,8)
Réserve	1,0	–	(1,0)
Déficit annuel	(14,8)	(9,2)	(5,6)

Nota :

¹ Les totaux des chiffres du budget et des écarts connexes peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

² Selon la mise à jour financière du 25 avril 2012.

Le déficit de l'Ontario pour 2012-2013 a été de 9,2 milliards de dollars, soit 5,6 milliards de dollars de moins que les prévisions de la mise à jour financière du 25 avril 2012. Grâce à cette importante réduction, le déficit est une fois de plus inférieur aux prévisions, ce que l'Ontario a de nouveau réussi à faire grâce à une discipline financière et à une gestion responsable.

C'est aussi le premier exercice en plus d'une décennie où les dépenses totales ont été inférieures à celles de l'exercice précédent. Les dépenses totales, se chiffrant à 122,6 milliards de dollars, ont été de 0,1 % moins élevées qu'en 2011-2012. L'Ontario est toujours déterminé à contrôler la hausse des dépenses tout en protégeant les services publics clés. Cette approche aidera le gouvernement à atteindre son objectif de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018 tout en continuant de bâtir un Ontario prospère et équitable.

Les revenus de 2012-2013, se chiffrant à 113,4 milliards de dollars, ont été de 0,8 milliard de dollars supérieurs aux prévisions, en grande partie grâce au bénéfice tiré des entreprises publiques plus élevé que prévu et à une hausse ponctuelle des revenus fiscaux, tandis que les dépenses consacrées aux programmes et à l'intérêt sur la dette ont été de 122,6 milliards de dollars, soit 3,8 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu. La plupart des ministères et des secteurs de programmes, dont celui des soins de santé, ont dépensé moins que ce qui était prévu dans le budget. La province a aussi affecté la réserve de 1,0 milliard de dollars prévue dans le plan financier à la réduction du déficit.

L'économie ontarienne a poursuivi sa croissance modeste en 2012-2013, affichant une augmentation de 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) réel en 2012, ce qui est inférieur au pourcentage prévu de 1,7 %. La croissance économique de 2012 a été principalement attribuable à de solides augmentations au chapitre des investissements des entreprises et des exportations internationales, ainsi qu'à la hausse soutenue des dépenses des ménages.

Les perspectives économiques à l'échelle mondiale demeurent incertaines. Les perspectives de croissance économique mondiale ont diminué, témoignant d'un ralentissement dans plusieurs économies émergentes clés. Les prévisions économiques pour les États-Unis, le principal marché d'exportation de l'Ontario, ont également été revues à la baisse. Cependant, il y a depuis quelque temps de signes encourageants de reprise de la croissance aux États-Unis. Tenant compte de ces défis et d'autres qui pourraient entraver son rendement, dont la force du dollar canadien et la faible croissance de la productivité, l'Ontario a recours à un plan économique qui vise à tirer parti des possibilités de croissance au sein de l'économie mondiale.

Ce plan mise sur les forces de l'Ontario, telles que les travailleurs hautement qualifiés et un engagement envers une infrastructure moderne. Ces éléments importants du plan font ressortir le besoin de continuer à faire des investissements stratégiques tout en mettant l'accent sur l'équilibre budgétaire.

Les investissements considérables que l'Ontario a déjà faits dans l'infrastructure, conjugués à la qualité des services publics, ont contribué à attirer des investissements, à assurer la vigueur de la main-d'oeuvre et à améliorer la qualité de vie. Par exemple, le Conference Board du Canada indique dans un rapport qu'il estime que les investissements que l'Ontario a faits récemment et qu'il prévoit faire dans l'infrastructure stimulent le PIB de la province et font en sorte que le taux de chômage soit moins élevé que ce qu'il aurait été autrement.

Grâce aux montants investis dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les autres services publics clés au cours des dernières années :

- L'Ontario demeure au premier rang des provinces pour les réductions de l'ensemble des temps d'attente, et il procède à la transformation du système pour en assurer la viabilité.
- Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les élèves de l'Ontario se classent parmi les meilleurs au monde, et, lors des évaluations nationales, ils ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne nationale en mathématiques, en lecture et en sciences.
- L'engagement pris à l'endroit d'un réseau électrique propre, moderne et fiable a donné naissance à une culture de conservation, qui a permis de réaliser des économies mesurables, d'accroître considérablement l'approvisionnement en énergie renouvelable et de mettre hors service 11 des 19 groupes électrogènes alimentés au charbon de l'Ontario.

Les résultats affichés dans chacun de ces secteurs sont présentés à partir de la page 28.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2012-2013

Comparaison des résultats réels de 2012-2013 avec le plan budgétaire¹ Tableau 2
(en milliards de dollars)

	Budget 2012 ²	Chiffres réels 2012-2013	Variation
Revenus			
Fiscaux	79,1	79,4	0,3
Gouvernement du Canada	21,8	21,7	(0,1)
Bénéfice tiré des entreprises publiques	4,1	4,5	0,4
Autres revenus non fiscaux	7,6	7,8	0,2
Total des revenus	112,6	113,4	0,8
Charges			
Santé	48,3	47,6	(0,8)
Éducation	23,9	21,7	(2,2)
Enseignement postsecondaire et formation	7,5	7,4	(0,1)
Services sociaux et à l'enfance	14,0	13,9	(0,1)
Justice	4,0	4,0	–
Autres programmes ³	18,0	17,7	(0,3)
Total des charges de programmes	115,8	112,3	(3,5)
Intérêt sur la dette	10,6	10,3	(0,3)
Total des charges	126,4	122,6	(3,8)
Réserve	1,0	–	(1,0)
Déficit annuel	(14,8)	(9,2)	(5,6)

Nota :

¹ Les totaux des chiffres du budget et des écarts connexes peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

² Selon la mise à jour financière du 25 avril 2012.

³ Y compris les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Dans les états financiers consolidés, ce poste de charges figure sous le ministère de l'Éducation. L'Annexe 3 des états financiers donne plus de détails.

Grâce à une discipline financière conjuguée à une gestion responsable, les résultats affichés par l'Ontario ont été 5,6 milliards de dollars supérieurs à ce qui était prévu en 2012-2013, faisant passer son déficit d'une estimation de 14,8 milliards de dollars en avril 2012 à un déficit définitif de 9,2 milliards de dollars. La majeure partie de cette amélioration a découlé d'une gestion rigoureuse des dépenses, qui ont été de 3,8 milliards de dollars inférieurs à ce qui était prévu dans le plan. Les revenus plus élevés que prévu ont représenté 0,8 milliard de dollars de ces améliorations et le gouvernement a utilisé une réserve de 1,0 milliard intégrée dans le plan pour réduire le déficit prévu.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2012* rendu public en octobre dernier, le déficit prévu avait été révisé pour s'établir à 14,4 milliards de dollars grâce à une hausse des revenus découlant d'une assiette fiscale plus élevée en 2011-2012. En janvier, à la publication du bulletin *Finances de l'Ontario – troisième trimestre 2012-2013*, les perspectives s'étaient améliorées et étaient passées à 11,9 milliards de dollars. Ce montant comprenait une hausse prévue supplémentaire des revenus, l'application d'un montant de 0,5 milliard de dollars de la réserve à la réduction du déficit et des perspectives de charges totales inférieures de

1,2 milliard de dollars aux prévisions. Les prévisions de charges plus basses traduisaient en grande partie des économies ponctuelles pour le ministère de l'Éducation, expliquées plus en détail ci-après dans la section « Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure », ainsi que des économies au titre des intérêts sur la dette. La combinaison de ces facteurs a contribué à réduire le déficit prévu de 2,5 milliards de dollars de plus.

Le budget de 2013, qui a été déposé en mai, présentait les résultats provisoires prévus pour 2012-2013. Son rendement financier étant sur la bonne voie, le gouvernement a appliqué le solde de la réserve, soit 0,5 milliard de dollars, à la réduction du déficit. La nouvelle prévision de 9,8 milliards de dollars, qui représente une amélioration de 5,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions initiales, comprenait également des économies additionnelles au sein des ministères, des économies supplémentaires prévues au titre des frais d'intérêt en raison du déficit moins élevé que prévu et une autre révision à la hausse des prévisions de revenus.

Le déficit définitif pour l'année est de 9,2 milliards de dollars, soit 5,6 milliards de dollars de moins que la prévision initiale. Cette amélioration par rapport aux chiffres provisoires découle des économies supplémentaires sur le plan des charges, en partie neutralisées par la révision à la baisse des estimations de revenus. La page 33 présente et analyse les variations entre les résultats provisoires et les résultats réels.

Revenus

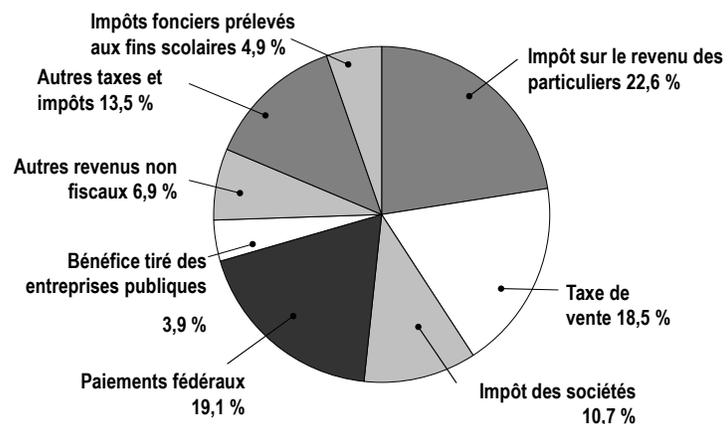
Les changements subis par les revenus fiscaux sont en grande partie tributaires de l'activité économique. L'économie de la province a affiché une croissance de 1,5 % en 2012, mesurée par l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel. Cette augmentation est légèrement inférieure au taux de 1,7 % prévu lors de la préparation du plan budgétaire de 2012.

L'économie ontarienne, à l'instar du reste de l'économie mondiale, fait toujours face à des défis. L'Ontario, qui dépend toujours fortement de l'économie américaine, son principal marché d'exportation, doit relever les défis découlant de la force du dollar canadien et de la faible croissance de la productivité.

Le gouvernement a déjà restructuré en profondeur son régime fiscal afin d'améliorer la compétitivité du régime d'imposition des sociétés et de renforcer les avantages de l'Ontario en favorisant la croissance économique et la création d'emplois à long terme.

Sources de revenu, 2012-2013

Graphique 1



Nota : Le total des revenus était de 113,4 milliards de dollars en 2012-2013. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le plan de l'Ontario pour l'emploi et la croissance repose sur de solides assises économiques, soutenues par les politiques et les investissements du gouvernement dans six domaines clés :

- Un environnement compétitif pour les entreprises – soutenir un régime fiscal compétitif et des règlements efficaces qui favorisent les nouveaux investissements des entreprises porteurs d'emplois et de croissance économique;
- Une infrastructure moderne – investir dans les transports en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles, fondement essentiel d'une économie productive;
- Une main-d'oeuvre hautement qualifiée – investir dans la formation professionnelle et l'éducation, ainsi que dans les perspectives d'emploi pour les jeunes, pour que la population ontarienne puisse travailler et prospérer;
- La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation – renforcer la capacité de l'Ontario de transformer des idées en produits et services novateurs destinés à l'économie mondiale;
- Des visées mondiales – travailler avec les entreprises pour ouvrir l'accès des biens et services ontariens aux marchés extérieurs, notamment dans les autres provinces, aux États-Unis et dans les économies émergentes;
- Des collectivités dynamiques et vigoureuses – aider toutes les économies locales et régionales à profiter de la création d'emplois et de la croissance économique.

Ces mesures rehausseront la compétitivité de l'Ontario et permettront à ses entreprises de profiter davantage des possibilités de croissance dans l'économie mondiale.

L'Ontario a déjà fait des progrès considérables pour remonter la pente à la suite de la récession qui a débuté en 2008, le plus important ralentissement subi par l'économie mondiale depuis les années 1930. Le PIB réel s'est redressé; il est de 2,7 % supérieur au pic d'avant la récession. L'Ontario a créé plus de 433 000 emplois depuis juin 2009, récupérant ainsi tous les emplois perdus durant la récession. Le niveau actuel d'emploi dépasse de près de 168 000 emplois le sommet atteint avant la récession.

La reprise modeste qui se poursuit en Ontario a entraîné une hausse graduelle des revenus. Le total des revenus, qui s'est chiffré à 113,4 milliards de dollars, a augmenté de 3,3 % en 2012-2013 par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre a été de 796 millions de dollars plus élevé que les prévisions du plan budgétaire de 2012, en raison surtout des revenus fiscaux et du bénéfice tiré des entreprises publiques qui ont été plus importants que prévu.

Les revenus fiscaux totaux ont été de 295 millions de dollars plus élevés que prévu. Une hausse ponctuelle de l'impôt des sociétés découlant des cotisations fiscales en 2012 pour les années antérieures à 2011 a été à l'origine de revenus plus élevés que prévu de 1,3 milliard de dollars, ce qui a été en grande partie contrebalancé par des revenus fiscaux moins élevés que prévu provenant de la plupart des autres sources. En particulier, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 0,5 milliard de dollars inférieurs en raison de la croissance plus faible de la rémunération des travailleurs et d'un rajustement ponctuel d'une surestimation des résultats de 2011-2012.

Les revenus non fiscaux totaux ont été supérieurs de 501 millions de dollars aux chiffres du plan budgétaire de 2012.

Le revenu net combiné provenant des investissements dans les entreprises publiques a été de 404 millions de dollars supérieur aux prévisions, en raison surtout de résultats plus solides affichés par les quatre entreprises, soit la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. Le total supérieur aux prévisions est attribuable aux dépenses inférieures et aux revenus supérieurs de ces entreprises.

Les autres revenus non fiscaux ont également été plus élevés, de 212 millions de dollars, en raison surtout de recouvrements plus élevés que prévu de dépenses de l'exercice précédent par les ministères.

Les paiements de transfert du gouvernement du Canada ont été de 115 millions de dollars inférieurs aux prévisions, ce qui a en partie neutralisé les gains enregistrés au titre des revenus non fiscaux. Cette baisse est surtout attribuable à une diminution des revenus liés à l'infrastructure et du Transfert canadien en matière de santé. La baisse des transferts fédéraux a été partiellement compensée par une diminution des dépenses connexes.

Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure

C'est en grande partie grâce aux efforts déployés pour déceler des économies à réaliser que les dépenses de programmes ont été limitées à 112,3 milliards de dollars, comparativement aux prévisions de 115,8 milliards de dollars du budget de 2012. Les dépenses de programmes ont diminué de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent, où elles se chiffraient à 112,7 milliards de dollars. Cela a fait suite à une hausse de 0,9 % seulement entre 2010-2011 et 2011-2012.

Voici certaines des principales différences entre le plan budgétaire et les résultats réels pour l'exercice :

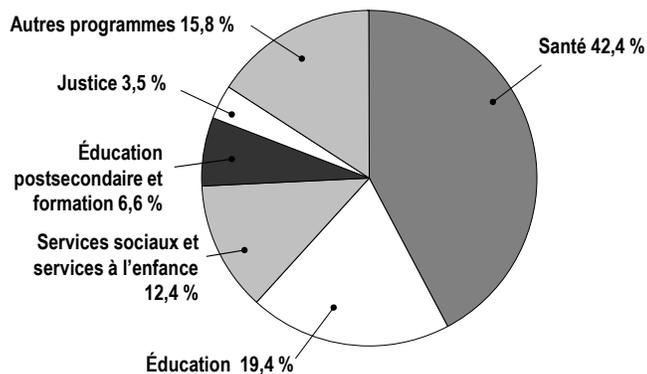
- Dans le secteur de la santé, les charges ont été de 752 millions de dollars inférieures aux prévisions, principalement en raison de dépenses moins élevées que prévu des hôpitaux grâce à une gestion efficace de leurs budgets, à des charges d'amortissement plus basses que prévu pour les hôpitaux, à des économies au titre du Programme de médicaments de l'Ontario et à des dépenses inférieures aux prévisions de différents programmes ministériels, comme l'éducation clinique.
- Dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire, une diminution de 2,2 milliards de dollars par rapport au plan est principalement attribuable à des économies ponctuelles de 1,3 milliard de dollars découlant de la réduction du passif des conseils scolaires relatif aux congés de maladie accumulés et aux gratifications de retraite ainsi qu'à d'autres charges des conseils scolaires plus faibles que prévu.
- Les charges du secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation ont été de 147 millions de dollars inférieures, car, en raison de la demande et du taux de participation moins élevés que prévu, on a consacré moins d'argent à l'aide financière aux étudiants et aux programmes de formation.

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 126 millions de dollars inférieures au plan, principalement en raison, d'une part, des dépenses moins élevées que prévu au titre de la Prestation ontarienne pour enfants et du Crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants et, d'autre part, du nombre de participants moins élevé que prévu au programme Ontario au travail.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 85 millions de dollars inférieures aux prévisions, en raison surtout des coûts liés aux services de police municipaux et aux heures supplémentaires plus bas que prévu ainsi que d'autres économies internes réalisées.

Les charges de tous les autres programmes combinés ont été moins élevées que prévu. Voici les facteurs qui expliquent les baisses considérables :

- Les prix des produits agricoles ont été plus élevés que prévu, ce qui a réduit les paiements faits en vertu des programmes de gestion des risques administrés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et contribué à une baisse globale de 98 millions de dollars des dépenses prévues du ministère.

Charges de programmes par secteur, 2012-2013 Graphique 2



Nota : Le total des charges de programmes s'est chiffré à 112,3 milliards de dollars. En tenant compte de l'intérêt sur la dette, le total des charges s'est chiffré à 122,6 milliards de dollars. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

- Les prix réels de l'électricité et les niveaux de consommation différents des niveaux établis dans les hypothèses utilisées dans les prévisions de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre, le recours plus faible que prévu au crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et les économies réalisées dans les autres secteurs, ensemble, se sont traduits par une réduction nette de 97 millions de dollars des dépenses prévues du ministère de l'Énergie.
- Les économies internes et les dépenses plus basses que prévu au titre de différentes initiatives ont contribué à réduire de 197 millions de dollars les dépenses du ministère des Finances par rapport au plan.
- Les dépenses totales du ministère de l'Infrastructure ont connu une réduction nette de 212 millions de dollars en raison surtout d'un changement dans le traitement comptable des actifs immobiliers en cours de développement.

Cependant, les dépenses plus élevées dans certains secteurs de programmes, y compris le financement pour la décontamination d'un site exigée par une loi fédérale, la révision d'estimations de crédits d'impôt pour les produits multimédias à cause de demandes non traitées et la fourniture de ressources supplémentaires pour combattre les incendies de forêt ont partiellement neutralisé ces réductions.

Le plan budgétaire de 2012 comportait des fonds de prévoyance pour le fonctionnement et pour les immobilisations totalisant 500 millions de dollars afin de le protéger contre les variations imprévues des charges. Il prévoyait également un fonds de transition de 500 millions de dollars qui pouvait être utilisé, au besoin, pour aider les ministères à gérer les coûts associés aux changements organisationnels. La portion de ces fonds qui n'avait pas été affectée à la fin de l'exercice a servi à réduire davantage le déficit.

Toutes les variations dans les charges des autres programmes se sont traduites par une réduction des dépenses de 258 millions de dollars par rapport au plan.

L'intérêt sur la dette pour 2012-2013 a été de 278 millions de dollars inférieur aux prévisions, en raison surtout des taux d'intérêt moins élevés et des déficits plus faibles que prévu pour 2011-2012 et 2012-2013.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2012-2013¹ (en milliards de dollars)			Tableau 3
Secteur	Investissement dans les immobilisations²	Transferts et autres³	Total – Chiffres réels 2012-2013
Transport et transport en commun	4,7	0,5	5,2
Santé	3,8	0,3	4,1
Éducation, enseignement postsecondaire et formation	2,0	0,2	2,2
Municipalités et autres	1,2	0,7	2,0
Totaux	11,7	1,7	13,5

¹ Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

² Englobant des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

³ Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations. Les transferts pour les immobilisations et les autres dépenses liées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

Les dépenses consacrées à l'infrastructure, y compris le financement de tierces parties, se sont chiffrées à 13,5 milliards de dollars, soit un peu moins que les 13,9 milliards de dollars prévus dans le budget de 2012. Cette baisse s'explique surtout par l'activité plus faible que prévu dans le secteur de la construction.

Dans une économie mondiale de plus en plus compétitive, une infrastructure moderne et bien entretenue aide à attirer des investissements et à réduire les coûts dans les secteurs commercial et manufacturier. Les investissements dans l'infrastructure stimulent la croissance économique et la création d'emplois, favorisent un environnement plus propre, améliorent la qualité de vie et contribuent à la prospérité globale de l'Ontario.

Dans un rapport récent, le Conference Board du Canada a conclu que chaque tranche de 100 millions de dollars d'investissement dans l'infrastructure publique en Ontario stimule le PIB brut de 114 millions de dollars. Il y indique aussi que, selon ses estimations, les investissements récents et prévus de la province auront pour effet d'ajouter plus de 1 000 \$ au revenu annuel moyen des Ontariennes et des Ontariens d'ici 2014 et de réduire le taux de chômage de près de un point de pourcentage par rapport à ce qu'il aurait été sans ces investissements.

Depuis 2003, l'Ontario a investi plus de 85 milliards de dollars dans l'infrastructure publique, soutenant près de 100 000 emplois en moyenne chaque année. Ces investissements majeurs ont été faits dans le cadre notamment du plan ReNouveau Ontario, des mesures de stimulation à court terme et de projets récents dans des secteurs cruciaux, tels que le transport, la santé et l'éducation, en conformité avec le plan d'infrastructure à long terme de la province, *Construire ensemble*.

Voici des exemples de projets récents et courants touchant l'infrastructure :

- Améliorer la circulation des biens et des personnes sur les autoroutes de l'Ontario en élargissant des tronçons de l'autoroute 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon et en apportant des améliorations à l'autoroute 417 à Ottawa, dont la réparation de ponts ainsi que le remplacement et l'élargissement de tronçons de l'autoroute.
- Améliorer les services de transport en commun en poursuivant la construction des voies rapides pour les autobus Viva dans la région de York et en faisant des travaux de construction pour assurer la liaison par rail entre la gare Union de Toronto et l'Aéroport international Lester B. Pearson.
- Investir dans une infrastructure de la santé moderne, telle que l'Hôpital Bridgepoint qui vient d'être terminé à Toronto et 15 autres grands projets hospitaliers en cours de réalisation dans la province, dont le nouvel hôpital d'Oakville du réseau Halton Healthcare Services.
- Établir des milieux plus propices à l'apprentissage et appuyer la mise en place du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein dans la province grâce au montant de plus de 1,4 milliard de dollars accordé pour le financement d'immobilisations depuis 2010 qui permet l'établissement de près de 3 500 nouvelles classes de maternelle et de jardin d'enfants grâce à des agrandissements et des rénovations.
- Appuyer une main-d'oeuvre qualifiée et innovatrice en contribuant au financement de la construction de nouveaux établissements collégiaux et universitaires, dont la faculté de droit de l'Université Lakehead à Thunder Bay et le centre de technologie et de métiers spécialisés Kawartha du Collège Sir Sandford Fleming à Peterborough.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour répondre aux besoins des collectivités ontariennes en matière d'infrastructure, notamment dans le cadre des améliorations apportées récemment à l'autoroute 8 de Kitchener-Waterloo, qui a fait l'objet d'un investissement fédéral-provincial conjoint.
- Renforcer la planification liée à la gestion des actifs municipaux par l'entremise de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, en fournissant près de 9 millions de dollars pour aider les municipalités à préparer leurs plans de gestion des biens.

Emprunts et situation financière

La dette totale de l'Ontario a augmenté de 23,8 milliards de dollars en 2012-2013, déduction faite du refinancement, étant passée de 257,3 milliards à 281,1 milliards de dollars. Les fonds supplémentaires ont servi principalement à financer le déficit et à investir dans l'infrastructure. L'Ontario a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel en 2012-2013, malgré les défis auxquels les marchés des capitaux font toujours face à l'échelle internationale, tirant parti des taux d'intérêt historiquement bas et de la forte demande d'obligations de l'Ontario.

La forte demande d'actifs en dollars canadiens de la part des investisseurs internationaux, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 72 % de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2012-2013. Bien que ce pourcentage soit inférieur au taux de 81 % affiché en 2011-2012, il correspond à la cible d'au moins 70 % établie dans le budget de 2012.

Le tableau suivant résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2012-2013 :

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2012-2013 (en milliards de dollars)	Tableau 4
Déficit de fonctionnement et autres activités ¹ :	4,8
Espèces investies dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes dont les résultats sont consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ² :	11,6
Augmentation des espèces et des placements de la province :	8,7
	25,1
Moins : Augmentation d'autre financement à long terme ³ :	(1,3)
Nouveau financement net	23,8

¹ Déficit de fonctionnement de la province de 9,2 milliards de dollars compensé par des variations nettes de 4,4 milliards de dollars des actifs et des passifs qui ont procuré de la trésorerie à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

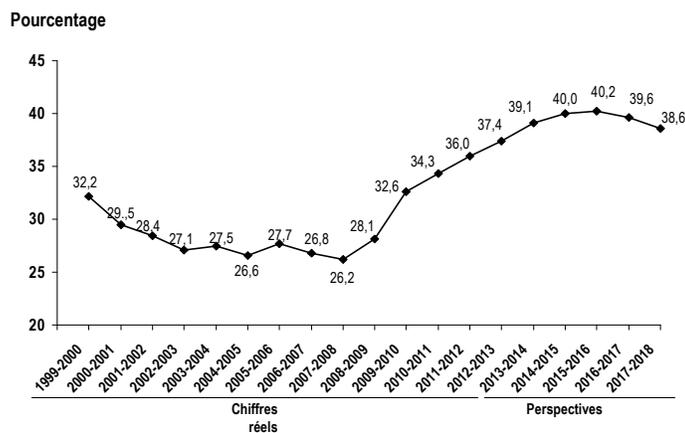
² Nouveaux investissements de 11,7 milliards de dollars moins les produits de 0,1 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Incluant l'augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre d'ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Ces obligations découlent de revendications à l'égard de futures ressources du gouvernement. Voir la note 5 des états financiers consolidés.

La dette nette de la province, qui correspond à ses obligations moins ses ressources financières, se chiffrait à 252,1 milliards de dollars au 31 mars 2013, par rapport à 235,6 milliards de dollars un an auparavant. La dette nette à la fin de l'exercice était moins élevée que les 259,8 milliards de dollars prévus dans la mise à jour financière du 25 avril 2012, en raison surtout des résultats financiers meilleurs que prévu. Les ressources financières, y compris la trésorerie, les placements à court terme et les autres investissements, ainsi que les débiteurs et les prêts en cours, s'élevaient à 79,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

Dette nette par rapport au PIB

Graphique 3



Nota : La dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges communautaires a été consolidée à compter de 2005-2006.

En 2012-2013, le rapport dette nette-PIB de 37,4 % était supérieur à celui prévu pour l'exercice dans la mise à jour financière du 25 avril 2012, qui était de 39,4 %. Grâce au plan du gouvernement visant à éliminer le déficit, la croissance des rapports a ralenti depuis les années qui ont suivi immédiatement le ralentissement économique qui s'est amorcé en 2008. Une fois le déficit éliminé d'ici 2017-2018, les augmentations des dépenses globales se limiteront à un pourcentage équivalant à 1 % de moins que le taux de croissance du PIB jusqu'à ce que le rapport dette nette-PIB de la province retourne au niveau de 27 % enregistré avant la récession.

Une partie des fonds nécessaires pour financer les projets d'infrastructure, dont les transports en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles, provient du programme d'emprunt de l'Ontario. Ces investissements dans l'infrastructure augmentent graduellement les stocks d'immobilisations qui servent à la prestation de services publics. La valeur comptable nette de ces immobilisations corporelles totalisait 85,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013, comparativement à 77,2 milliards de dollars un an auparavant.

L'Ontario étant en voie de rétablir l'équilibre budgétaire, le rythme de croissance de la dette continue de ralentir. Même si ces frais ont été inférieurs à ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire, ils ont totalisé 10,3 milliards de dollars en 2012-2013, soit 259 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. L'engagement pris par le gouvernement d'éliminer le déficit est crucial pour maîtriser l'augmentation des frais d'intérêt.

Indicateurs de la situation financière

On se sert d'indicateurs financiers pour aider les membres du public et toutes les personnes qui lisent le rapport annuel à évaluer la santé financière de la province. Les niveaux et les tendances des indicateurs illustrent l'incidence, sur les finances de la province, de la conjoncture économique et d'événements mondiaux, ainsi que la manière dont le gouvernement réagit entre autres à ces événements.

Indicateurs de la situation financière	Tableau 5		
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Dettes nette par rapport aux revenus	200,2 %	214,6 %	222,4 %
Frais d'intérêt par rapport aux revenus	8,8 %	9,2 %	9,1 %
Dettes nette par rapport au PIB	34,3 %	36,0 %	37,4 %
Intérêt sur la dette par rapport au PIB	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Dettes nette par habitant	16 099 \$	17 497 \$	18 558 \$
Transferts fédéraux par rapport au total des revenus	21,5 %	19,4 %	19,1 %
Immobilisations corporelles par habitant	5 249 \$	5 732 \$	6 254 \$

Des indicateurs tels que la dette nette par rapport aux revenus et les frais d'intérêt par rapport aux revenus illustrent le lien qui existe entre le programme d'emprunt du gouvernement et le coût de ces emprunts, d'une part, et ses revenus, d'autre part. Le rapport entre la dette nette et les revenus a augmenté, les emprunts s'étant accrus en raison du déficit et des investissements dans l'infrastructure. Les frais d'intérêt en pourcentage des revenus ont diminué quelque peu, le PIB ayant augmenté un peu plus rapidement que les frais d'intérêt.

La dette nette par rapport au PIB et les frais d'intérêt par rapport au PIB sont deux postes qui démontrent les engagements pris par le gouvernement envers les prêteurs par rapport à la production de l'économie de la province. La dette nette par rapport au PIB a augmenté, car la province a intensifié ses emprunts pour financer les déficits en réaction à la récession mondiale et pour accorder du financement de stimulation pour la construction d'infrastructures et la protection des emplois. Cependant, grâce aux efforts déployés constamment pour limiter la croissance des dépenses et réduire les déficits annuels, le taux d'augmentation de la dette nette a ralenti, atténuant la croissance du rapport dette nette-PIB. Comme l'indique le graphique 3, ce rapport devrait atteindre son sommet en 2015-2016 et commencer à diminuer par la suite. L'intérêt sur la dette par rapport au PIB est relativement stable depuis trois ans, ce qui illustre le fait que l'intérêt versé aux prêteurs a augmenté plus ou moins au même rythme que l'économie ontarienne.

Le rapport entre les transferts fédéraux et le total des revenus a diminué pour passer de 19,1 % en 2012-2013 par rapport à 19,4 % un an auparavant. Les transferts fédéraux ont augmenté légèrement en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent, mais l'ensemble des revenus a affiché une croissance plus importante.

Les immobilisations corporelles par habitant fournissent une indication du montant que la province investit, au nom de chaque habitant, dans des biens publics importants comme les réseaux de transport en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles. La hausse constante de ce rapport, qui est passé de 5 249 \$ en 2010-2011 à 5 732 \$ en 2011-2012 et à 6 254 \$ au cours de l'exercice qui vient de se terminer, indique la mesure dans laquelle la population de l'Ontario profite de ces investissements effectués en vue de moderniser, rénover et mettre à niveau l'infrastructure au cours des dernières années.

ÉQUILIBRER LE BUDGET

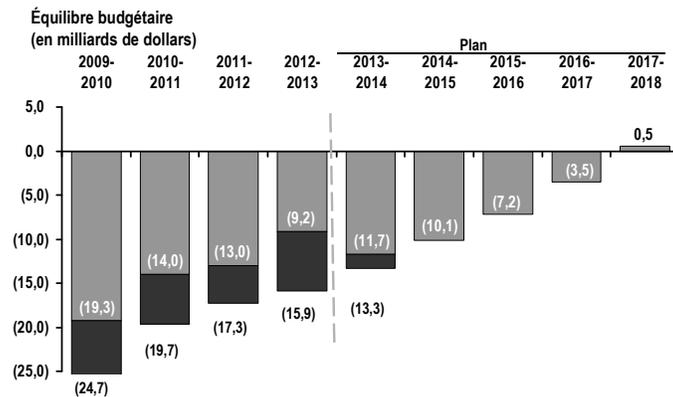
Mettre un frein à la croissance des dépenses

Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2013 indiquent que le gouvernement de l'Ontario fait avancer son plan visant à éliminer le déficit d'ici 2017-2018 de façon financièrement responsable, tout en renforçant l'économie et en édifiant un Ontario plus prospère et plus juste.

Dans le cadre des initiatives prises pour réduire le déficit, en février 2012, la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, dirigée par Don Drummond, a publié un rapport sur la façon de fournir les services publics les plus efficaces et les plus efficients possible et d'obtenir un équilibre budgétaire durable. Au cours de l'exercice 2012-2013, le gouvernement de l'Ontario a commencé à mettre en oeuvre plus de la moitié des 362 recommandations de la Commission. En 2013-2014, la province continuera d'aller de l'avant, et aura mis en oeuvre 60 % des recommandations au total. Elle poursuit aussi son examen du reste des recommandations formulées.

La mise en oeuvre des recommandations de la Commission touche de nombreux aspects de la prestation et de la gestion des services, allant de la santé à l'observation des règles fiscales, en passant par les approbations environnementales et l'efficacité au sein de l'appareil judiciaire.

Progrès de l'Ontario pour réduire le déficit Graphique 4



Nota : Les secteurs en gris indiquent les prévisions du budget de 2013 pour 2013-2014 à 2017-2018. Pour 2009-2010 à 2012-2013, ils indiquent les chiffres réels. Les secteurs en noir représentent les déficits prévus pour 2010-2011 à 2013-2014 fondés sur le budget de 2010 et, pour 2009-2010, la projection du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.

Le secteur de la santé de l'Ontario a représenté 42,4 % des dépenses de programmes de la province en 2012-2013. La transformation du secteur de la santé pour en assurer la viabilité et la prestation de services de qualité doivent être une priorité dans le plan du gouvernement visant à éliminer le déficit.

Les changements à apporter sont aussi dictés par le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, que le gouvernement a rendu public en janvier 2012. Ce plan d'action vise à améliorer la qualité des soins à l'aide des meilleures données disponibles et à faire en sorte que les patients aient accès aux soins les plus appropriés dans le milieu le plus approprié. Le Plan d'action et les recommandations de la Commission ont pour but de transformer le secteur de la santé en vue d'assurer la prestation de soins de qualité qui sont viables financièrement et répondent mieux aux besoins de la population de l'Ontario. Voici certaines des importantes réalisations de l'exercice 2012-2013 :

- Poursuite de la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de financement des hôpitaux fondé sur les patients et les activités pour remplacer le versement d'un montant forfaitaire aux hôpitaux afin que le financement soit axé sur le patient et tienne davantage compte de la complexité des cas et du volume d'interventions.
- Accroissement des investissements dans les soins à domicile et les services communautaires pour permettre aux patients qui n'ont pas besoin de soins actifs, spécialement les personnes âgées, de recevoir des soins de qualité dans le bon milieu et d'atténuer la pression dans les hôpitaux.
- Négociation d'une nouvelle entente sur la rémunération avec l'Ontario Medical Association qui permet de gérer les coûts et d'améliorer l'efficacité des soins grâce à des mécanismes, tels que les consultations électroniques, le recours accru à la télémédecine et une approche fondée sur des preuves pour veiller à ce que les interventions et les tests soient appropriés pour chaque patient.
- Élargissement du champ d'exercice de la profession des pharmaciens pour leur permettre d'administrer des vaccins antigrippaux et de dispenser des services liés à l'abandon du tabagisme.
- Établissement d'une nouvelle franchise fondée sur la vérification du revenu pour le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour que les personnes âgées à revenu élevé assument une plus grande part des coûts de leurs médicaments sur ordonnance.

Dans le secteur de l'éducation, élémentaire, secondaire et postsecondaire, le gouvernement déploie des efforts pour protéger les importants gains réalisés, dont l'amélioration du rendement des élèves, tout en veillant à la viabilité financière. Voici certaines des réalisations clés en 2012-2013 en ce qui a trait à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission :

- Instauration d'une formule de financement différente pour les crédits obtenus au palier secondaire au-delà du seuil de 34 crédits;

- Élimination des congés de maladie accumulés et des gratifications de retraite, et modification des prestations de santé des enseignants aux paliers élémentaire et secondaire qui ont pris leur retraite;
- Dans le secteur de l'éducation postsecondaire, collaboration avec les établissements pour établir des conventions de mandat officielles dans le cadre d'une stratégie visant à accroître la différenciation entre les établissements;
- Harmonisation de l'éventail de bourses d'études et d'autres programmes d'aide financière entre les établissements d'enseignement postsecondaire, et modernisation des programmes d'aide aux étudiants;
- Appui de projets clés entrepris par des universités et des groupes d'employés afin de renforcer la viabilité des régimes à employeur unique.

Pour faire suite aux recommandations de la Commission dans d'autres secteurs, le gouvernement :

- Procède à la réforme de l'aide sociale afin d'améliorer les mesures de soutien à l'emploi, simplifier les règles s'appliquant aux biens et au revenu, et accroître la reddition de comptes pour les programmes;
- Regroupe les services d'emploi et de formation à l'échelle du gouvernement au sein d'Emploi Ontario, et améliore la collecte de données sur la participation aux programmes et les résultats obtenus;
- Travaille à l'élaboration de modèles de recouvrement intégral des coûts pour des programmes et services environnementaux;
- Dans le secteur de la justice, confie des tâches administratives, telles que l'entrée de données, à des civils, si cela est possible, et rationalise les opérations en regroupant les fonctions administratives et celles liées aux programmes.

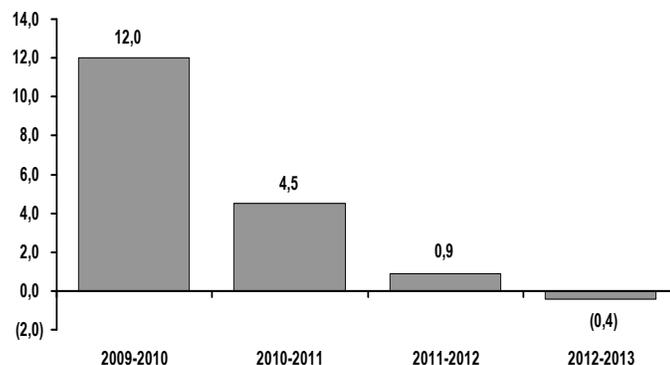
Après 2009-2010, les hausses annuelles des dépenses de programmes ont diminué considérablement, étant passées de 12,0 % au creux de la récession, lorsque les importantes mesures de stimulation et de soutien étaient nécessaires, à 4,5 %, et à 0,9 % en 2011-2012. Il n'y a pas eu de hausse au cours de la dernière année, ce qui ne s'était pas produit en plus de dix ans.

Comparativement aux autres provinces, le gouvernement de l'Ontario dépense déjà moins, par résident, pour la prestation des services publics, et il déploie des efforts à l'interne pour

Croissance des dépenses de programmes d'année en année

Graphique 5

Taux de croissance annuelle (pourcentage)



réduire encore plus les coûts tout en continuant à offrir des services de qualité au moment voulu. Grâce aux mesures prises pour améliorer l'efficacité, en 2012-2013, les dépenses de programmes par habitant étaient de 8 311 \$ en Ontario, soit le montant le plus bas de toutes les provinces.

Dans son budget de 2009, le gouvernement avait annoncé des mesures visant à réduire de 5 % la taille de la fonction publique de l'Ontario pour la rendre plus efficace, ce qui équivaut à quelque 3 400 équivalents temps plein, sur trois ans, par attrition et d'autres mesures. Cet objectif a été atteint le 31 mars 2012. Le gouvernement est en voie de respecter son engagement de faire des réductions supplémentaires de 1 500 équivalents temps plein d'ici le 31 mars 2014.

La Commission a souligné le fait que les charges de retraite du gouvernement avaient augmenté considérablement au cours des dernières années et, selon ses projections, si rien n'était fait, cette tendance se poursuivrait. L'Ontario a pris des mesures en 2012-2013 pour atténuer ce risque. À la suite de vastes consultations, il a conclu des ententes avec les quatre régimes de retraite conjoints consolidés dans les états financiers de la province, afin de geler aux niveaux convenus le taux des cotisations jusqu'à ce que le déficit soit éliminé en 2017-2018. Pendant ce gel, les régimes présentant de nouveaux déficits de solvabilité seront tenus de réduire les prestations futures, sous réserve de certaines exceptions, au lieu d'augmenter les taux de cotisation.

Les charges cumulatives de retraite du gouvernement d'ici 2017-2018 devraient être de 6,5 milliards de dollars inférieures aux prévisions de la Commission. Cette baisse est en grande partie attribuable aux efforts du gouvernement qui a réussi à contenir la croissance des salaires dans le secteur public ainsi qu'à un rendement plus élevé que prévu des placements.

Charges de retraite, 2012-2013 à 2017-2018¹						Tableau 6
(en milliards de dollars)						
	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018
Prévision, Commission de réforme des services publics de l'Ontario	3,1	3,7	3,6	3,7	4,0	4,2
Charges de retraite ²	3,0	3,1	2,6	2,4	2,4	2,4
Différence	(0,1)	(0,6)	(1,0)	(1,4)	(1,6)	(1,8)

¹ Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

² Chiffres réels pour 2012-2013, projections pour les autres exercices.

Le gouvernement a aussi accordé un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité à un certain nombre de régimes de retraite à employeur unique, principalement dans le secteur universitaire, pour lesquels l'employeur assume souvent une part disproportionnée des cotisations. Le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que ces régimes soient financés à parts égales d'ici cinq ans.

Pour réaliser d'autres économies et appuyer des mesures visant à éliminer le déficit, l'Ontario :

- A recours au modèle de diversification des modes de financement et d’approvisionnement pour tirer parti des ressources et de l’expertise du secteur privé pour la réalisation de projets en respectant l’échéancier et le budget établis. Infrastructure Ontario a appliqué le modèles aux 83 projets d’immobilisations d’une valeur d’environ 38 milliards de dollars pour le compte du gouvernement de l’Ontario, en réalisant des économies estimées à 3 milliards de dollars grâce à l’optimisation des ressources.
- Met sur pied un groupe de travail chargé de donner des conseils sur la mise en oeuvre d’une entité de gestion commune des actifs des régimes de retraite du secteur public.
- Collabore avec le gouvernement fédéral pour le renforcement des mesures visant à régler les problèmes de l’économie souterraine et de l’évasion fiscale par les entreprises, et à favoriser l’intégrité du régime fiscal de l’Ontario. En 2012-2013, des initiatives visant à réduire l’évasion fiscale par les entreprises ont permis de réaliser plus de 200 millions de dollars.
- Centralise les activités de recouvrement des comptes fiscaux et non fiscaux en souffrance au sein du ministère des Finances.
- Travaille en vue d’augmenter la valeur de certaines choses telles que les ventes de la Régie des alcools de l’Ontario et la modernisation des jeux de hasard, tout en veillant à la responsabilité sociale.

Responsabilité et transparence à l’égard de la gestion et de l’information financières

Le gouvernement a la responsabilité d’utiliser l’argent des contribuables de façon judicieuse et de communiquer clairement ses objectifs et les résultats obtenus grâce à ses dépenses. L’Ontario continue de renforcer sa reddition des comptes envers la population, d’améliorer la transparence des rapports financiers et de gérer les deniers publics de manière efficace et responsable.

Les organisations financées par les deniers publics, dont les organismes provinciaux, doivent rendre des comptes en fonction du mandat qui leur a été confié tandis que les ministères dont elles relèvent doivent s’assurer que des outils de responsabilisation efficaces sont en place. Ces outils doivent permettre aux organismes de présenter l’information financière et autre, et au gouvernement de déterminer les changements nécessaires, au besoin, pour faire en sorte que les activités des organismes soient alignées sur leur mandat et permettent d’optimiser les ressources. Le gouvernement continue d’améliorer le cadre qui appuie ces outils. Au cours de l’exercice, il a pris des mesures pour rehausser les examens que les ministères effectuent auprès des organismes qui relèvent d’eux et auprès d’autres organisations. Suite à ces changements, l’accent est davantage mis sur l’évaluation des résultats financiers et des contrôles internes des entités, qui consistent notamment à déterminer et atténuer les risques et à assurer la conformité aux directives gouvernementales pertinentes.

Le gouvernement a amélioré le processus de divulgation des salaires comme l’exige la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. En juin 2012, il a modifié la Loi pour permettre à la province de vérifier si les organismes qui y sont assujettis en respectent toutes les

dispositions. Pendant l'automne 2012, la province a aussi élargi la définition de traitement afin d'y inclure la rémunération journalière des personnes nommées aux organismes gouvernementaux et aux autres organismes sans but lucratif assujettis à la Loi. Ces modifications ont rehaussé la transparence et la responsabilité à l'égard de la divulgation des traitements dans le secteur public.

Les normes comptables, qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, déterminent la façon dont les activités financières des gouvernements et des organismes du secteur public sont quantifiées, comptabilisées et présentées au public. Pour que l'information soit claire et compréhensible, il est important que les résultats réels et prévus soient évalués et présentés de façon uniforme. Cette harmonisation entre les plans et les rapports financiers est courante parmi les gouvernements de palier supérieur du Canada. L'Ontario, à l'instar de ces autres gouvernements, continue d'appuyer les normes du CCSP et de fournir des commentaires dans le cadre du processus d'établissement.

Le CCSP continue de travailler à un projet d'examen de son cadre comptable conceptuel pour le secteur public canadien. Il est essentiel d'avoir un solide cadre conceptuel pour s'assurer que les normes du CCSP continuent de servir l'intérêt public et permettent au gouvernement d'être transparent. Sans cadre solide, les gouvernements pourraient être forcés de revoir les principes de présentation de l'information afin d'assurer la clarté, la responsabilité et l'uniformité entre la planification et la présentation de l'information. Tous les gouvernements de palier supérieur, dont l'Ontario, appuient les efforts que le CCSP déploie afin d'établir un solide cadre conceptuel. L'Ontario s'attend à ce que le CCSP intègre les résultats de son examen du cadre conceptuel dans les normes actuelles et les futures propositions. Une analyse supplémentaire sur l'orientation future des normes comptables est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, qui font partie du présent rapport annuel.

RÉSULTATS TANGIBLES

Le gouvernement continue de se concentrer sur ses grandes priorités, soit les services publics tels que l'éducation et les soins de santé, sur lesquels la population compte et qui contribuent à favoriser la prospérité, les possibilités et une société équitable. De très gros investissements publics ont été faits dans ces services au cours des dernières années, et la présente section porte sur les améliorations mesurables qui en ont découlé. L'Ontario prend des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire, mais il est toujours prioritaire de préserver et d'étoffer ces gains.

Meilleur accès aux soins de santé, optimisation des ressources

L'Ontario a beaucoup investi au cours de la dernière décennie pour améliorer le système de santé. Les indicateurs de performance et l'évaluation de tierces parties démontrent que, grâce à cela, l'Ontario arrive en tête au Canada quant à la réduction des temps d'attente pour cinq interventions médicales prioritaires. Fort de cette réalisation, l'Ontario entreprend une transformation radicale du secteur de la santé pour faire en sorte que ces gains soient protégés aujourd'hui et pour les futures générations. En vertu du plan de transformation énoncé dans le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, on cherche à obtenir un effort concerté des divers volets du système de santé pour que les gens restent en santé, que les équipes Santé familiale deviennent la voie d'accès au système et dirigent les gens au sein de celui-ci, et que les services soient dispensés par le bon fournisseur au bon moment et au bon endroit. Parallèlement, des soins de plus grande qualité, un meilleur accès aux services et l'optimisation des investissements amélioreront la satisfaction des patients et des clients.

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Ontario a fait des progrès considérables à l'égard des objectifs suivants :

- Mieux intégrer la prestation de soins aux patients ayant de grands besoins – 5 % de la population qui représente les deux tiers des coûts des soins de santé – par la création de 25 maillons santé jusqu'à maintenant. Il s'agit d'un nouveau modèle qui encourage les fournisseurs de soins de santé à collaborer davantage et qui pourrait réduire les visites inutiles à l'hôpital et les réadmissions des patients ayant des besoins complexes. À long terme, le but est d'élargir le réseau des maillons santé dans la province.
- Le financement des hôpitaux constitue l'essentiel des dépenses du secteur de la santé; il est donc crucial de se concentrer sur ce financement si on veut contrôler l'ensemble des dépenses de santé. Le 1^{er} avril 2012, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a entrepris la réforme progressive du mode de financement du système de santé. Ce changement se traduira par l'amélioration de la prestation des services et des traitements grâce à un mode de financement transparent, axé sur les patients, en vertu duquel les fournisseurs sont remboursés selon un taux établi, en fonction de soins de qualité pour des groupes de patients standard. Par ailleurs, la hausse du financement global du fonctionnement de base des hôpitaux a été maintenue à 0 % en 2012-2013.
- Quelque 200 équipes Santé familiale servent près de trois millions de patients de l'Ontario, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Ce modèle novateur pour la prestation de vastes soins primaires a été lancé en 2005. Il fait appel à des équipes interdisciplinaires regroupant

notamment des professionnels de la santé, tels que des infirmières ou infirmiers praticiens, des travailleurs sociaux et des diététistes. Les équipes Santé familiale permettent de voir un plus grand nombre de patients et de libérer les médecins pour qu'ils consacrent plus de temps aux patients ayant des besoins complexes en matière de santé. Quelque 718 000 personnes qui étaient sans fournisseur de soins de santé familiale ont désormais accès à une équipe Santé familiale.

- Les cliniques dirigées par des infirmières ou infirmiers praticiens sont un autre modèle novateur pour la prestation de soins primaires. En janvier 2013, 26 de ces cliniques étaient en activité. Ce modèle, qui est souvent utilisé dans des communautés mal desservies, permet actuellement de dispenser des soins primaires à plus de 32 900 patients, un grand nombre d'entre eux sans fournisseur de soins primaires auparavant, et ce nombre est à la hausse. Tout comme les équipes Santé familiale, ces cliniques font appel à une équipe interdisciplinaire pour améliorer l'accès aux soins.
- En janvier 2013, plus de 189 000 Ontariennes et Ontariens avaient été aiguillés vers un médecin de famille ou une infirmière ou un infirmier praticien dans le cadre du programme Accès Soins, qui aide les gens à trouver un fournisseur de soins primaires. La priorité est donnée aux patients ayant les besoins les plus pressants.
- En 2011, la dernière année pour laquelle on dispose de données, on comptait 25 480 médecins exerçant en Ontario, comparativement à 24 875 en 2010.
- En 2012, l'Ontario comptait 127 611 infirmières et infirmiers comparativement à 126 573 en 2011. L'Ontario continue d'être l'un des rares territoires au monde à garantir des possibilités d'emploi à temps plein pour les nouveaux diplômés en soins infirmiers. Depuis 2007, plus de 14 300 nouveaux diplômés en soins infirmiers ont pu bénéficier de possibilités d'emploi à temps plein dans le cadre du programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers. Dans l'ensemble, le pourcentage d'infirmières et d'infirmiers travaillant à temps plein en Ontario était de 66,6 % en 2012.
- Selon un bulletin rendu public par l'Alliance sur les temps d'attente, en 2012, l'Ontario a de nouveau été le chef de file au pays sur le plan de la réduction des temps d'attente pour cinq services de santé prioritaires. En 2012-2013, les investissements ont englobé 75,1 millions de dollars pour accroître la capacité pour les arthroplasties du genou et de la hanche, les chirurgies générales, les chirurgies pédiatriques ainsi que les examens par IRM et par tomodensitométrie. La Stratégie de réduction des temps d'attente de l'Ontario vise à augmenter le nombre d'interventions pour des services ciblés, à investir dans une technologie nouvelle et plus efficace, telle que des appareils d'IRM, à normaliser les pratiques exemplaires ainsi qu'à recueillir et présenter les données sur les temps d'attente afin d'améliorer les prises de décisions et la reddition de comptes.
- Le site Web avant-gardiste de l'Ontario www.ontario.ca/tempsdattente continue d'informer le public sur les temps d'attente actuels pour des services de santé clés dans les hôpitaux de la province. Depuis la mise en oeuvre de la Stratégie de réduction des temps d'attente, les Ontariennes et Ontariens reçoivent des chirurgies de la cataracte 164 jours plus tôt; des arthroplasties de la hanche et du genou respectivement 158 et 224 jours plus tôt; des interventions cardiaques clés jusqu'à 30 jours plus tôt; des chirurgies du cancer 33 jours plus tôt; des chirurgies générales 23 jours plus tôt. En outre, depuis 2008, les patients qui présentent des troubles complexes passent 30,4 % moins de temps dans les

salles des urgences et les patients qui présentent des troubles mineurs, sans complications, y passent 17,6 % moins de temps.

Maintenir l'Ontario à l'avant-scène en matière d'éducation et de création d'emplois

Une main-d'oeuvre scolarisée est essentielle à la création d'emplois et à la croissance. Pour que la province reste compétitive au sein de l'économie mondiale, le niveau global d'aptitudes et de connaissances des élèves ontariens doit continuer de s'améliorer. Parallèlement, l'écart en matière de rendement doit être réduit entre les élèves qui excellent et ceux qui ont des difficultés en raison d'obstacles sur le plan personnel, culturel ou scolaire. Il s'agit là du fondement d'une société équitable où chacun contribue à l'amélioration de la qualité de vie.

L'Ontario continue d'être perçu comme un chef de file mondial dans le domaine de l'éducation. La province a vu le rendement des élèves s'améliorer pendant neuf années consécutives, une réussite reconnue à l'échelle internationale. Dans un rapport rendu public en mars 2012, intitulé *Strong Performers and Successful Reformers in Education*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquait que l'accent mis sur l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire par le gouvernement de l'Ontario avait permis d'améliorer les résultats obtenus en littératie et en numératie, d'augmenter les taux de diplomation et de réduire le nombre d'écoles ayant un faible rendement. Ces observations se greffent aux rapports précédents de l'OCDE qui classaient les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs au monde.

Il est clair que les élèves de la province sont beaucoup mieux préparés en vue de réussir :

- En septembre 2012, quelque 1 700 écoles ontariennes offraient le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, ce dont ont profité environ 122 000 enfants ou près de la moitié des jeunes de quatre et cinq ans de la province. Ce programme, qui permet aux plus jeunes élèves de prendre le meilleur départ qui soit et d'obtenir une base solide en vue de leur futur apprentissage, en est à sa troisième année. D'ici septembre 2013, environ 184 000 élèves en profiteront, et le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein sera offert à tous les jeunes de quatre et cinq ans d'ici septembre 2014.
- En 2011-2012, la dernière année pour laquelle on dispose de données, 70 % des élèves de 3^e et de 6^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale (note « B ») en lecture, en écriture et en mathématiques – soit une augmentation de 16 points de pourcentage comparativement au 54 % enregistré il y a neuf ans. Plus de 50 000 élèves additionnels de 3^e, de 6^e et de 9^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques, par rapport à 2002-2003. Les résultats de chaque division et école sont disponibles sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation à : www.eqao.com.
- Selon l'étude 2011 du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), qui a été publiée en décembre 2012, les élèves de 4^e année de la province se sont classés parmi les meilleurs au monde en lecture. Les élèves de l'Ontario ont maintenu le niveau élevé atteint en lecture lors de l'évaluation précédente de 2001 et l'écart entre les sexes s'est rétréci.

- L'objectif de la province consistant à limiter à 23 le nombre d'élèves dans toutes les classes du primaire en Ontario a été atteint en 2008-2009, et ce chiffre a été maintenu chaque année depuis. En 2003-2004, seulement 64 % des classes comptaient 23 élèves ou moins. On peut consulter les données relatives à la taille des classes par école, par conseil scolaire et à l'échelle provinciale à www.edu.gov.on.ca/fre/cst/.
- Le nombre d'étudiants qui fréquentent un collège ou une université ou qui apprennent un métier a augmenté de 220 000 depuis 2002-2003, et 160 000 étudiants de plus se sont inscrits à un collège ou une université de l'Ontario au cours des dix dernières années, une hausse record pour toute décennie dans l'histoire de la province.
- En 2012-2013, plus de 350 000 étudiants ont reçu de l'aide dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), notamment par l'entremise du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.
- Le pourcentage de personnes en âge de travailler en Ontario ayant fait des études postsecondaires est passé de 56 % en 2002 à plus de 65 % en 2012. Au cours de la même période, le taux de diplomation pour les étudiants universitaires est passé de 74 % à 81 % et celui des étudiants collégiaux, de 57 % à 65 %.

Une main-d'oeuvre instruite dépend aussi de la capacité qu'elle a de mettre à jour ses compétences et d'apprendre sur le lieu de travail. Les investissements de plus de 1 milliard de dollars faits par Emploi Ontario en 2012-2013 ont aidé les Ontariennes et Ontariens à accéder à un large éventail de services d'emploi et de formation. Environ un million d'Ontariennes et d'Ontariens en ont profité, dont des employeurs qui peuvent avoir recours au réseau d'Emploi Ontario pour trouver des travailleurs, des travailleurs mis à pied qui peuvent se recycler et recevoir d'autres services, et les travailleurs, les apprentis, les nouveaux arrivants et les jeunes qui peuvent profiter d'un apprentissage permanent.

Un réseau d'électricité propre et fiable

Le gouvernement a toujours à coeur de pouvoir compter sur un réseau d'électricité propre et fiable qui met l'accent sur la conservation et les nouvelles sources d'énergie renouvelable, ainsi que sur les immobilisations en place telles que le solide réseau hydroélectrique de la province, pour assurer un bon équilibre entre l'offre et la demande. Un élément important de sa stratégie est l'élimination des émissions découlant de la production d'électricité par des centrales au charbon.

- Dans le cadre de son engagement envers un réseau énergétique plus propre, depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a mis hors service 11 des 19 groupes électrogènes alimentés au charbon de la province. En septembre 2012, la centrale Atikokan a cessé ses activités et on a commencé les travaux visant à remplacer le charbon par le biocombustible. D'ici la fin de 2013, la province aura fermé 17 des 19 groupes électrogènes alimentés au charbon, ayant ainsi réduit progressivement 96 % de sa capacité de production d'énergie à l'aide du charbon. Grâce à l'élimination du charbon comme source de production d'électricité, la réduction des émissions annuelles de dioxyde de carbone pourra atteindre 30 mégatonnes par année. Pour remplacer l'électricité produite à l'aide de charbon, l'Ontario aura recours à des mesures de conservation, à la remise à neuf de centrales nucléaires, à des sources d'énergie renouvelable et au gaz naturel.

- Depuis 2003, plus de 12 000 mégawatts (MW) d'électricité ont été produites grâce à des initiatives de remise à neuf ou de construction de centrales au gaz, de centrales nucléaires et de sources d'énergie renouvelable plus propres. Les nouvelles sources d'approvisionnement englobent plus de 3 300 MW d'énergie renouvelable (énergie éolienne, hydroélectrique, solaire, et bioénergie).
- L'Ontario dispose actuellement de plus de 2 000 MW d'énergie produite par plus de 1 100 éoliennes, soit suffisamment d'électricité pour alimenter 550 000 habitations par année. En 2003, seulement 15 MW d'électricité étaient produites par dix éoliennes. La province est aussi un chef de file quant à l'énergie solaire, car sa capacité de production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques est la plus importante au Canada; elle représente plus de 750 MW, ce qui est suffisant pour alimenter plus de 90 000 habitations par année.
- La stratégie de l'Ontario relative à l'énergie propre a donné lieu à un développement considérable des sources d'énergie renouvelable, à des investissements et à des possibilités économiques. Plus de 30 entreprises exploitent, ou projettent de bâtir, des installations de production d'énergie solaire ou éolienne en Ontario. Plus de 31 000 emplois liés à l'énergie propre ont été créés et des municipalités des quatre coins de l'Ontario, dont Brockville, Kitchener, Lambton Shores, Markham, Waterloo et Welland, sont en voie de réaliser des projets se rattachant au Programme de tarifs de rachat garantis.
- La construction du tunnel de Niagara, d'une longueur de 10,2 kilomètres, est le plus important projet réalisé dans la région de Niagara en près de 60 ans. Le tunnel, qui est exploité intégralement depuis le début de mars 2013, a permis d'augmenter la quantité d'eau disponible pour la centrale Sir Adam Beck. Il permet en effet de produire suffisamment d'hydroélectricité propre renouvelable pour alimenter environ 160 000 habitations par année. Il devrait pouvoir être exploité pendant une période allant jusqu'à 100 ans sans exiger beaucoup d'entretien.
- Grâce aux programmes de conservation et d'efficacité énergétique du gouvernement et aux efforts déployés par les familles et les entreprises de la province, l'Ontario a réalisé des économies d'énergie de plus de 1 900 MW depuis 2005. Dans l'ensemble, en 2011, les programmes ontariens de conservation énergétique ont permis de réaliser des économies d'énergie vérifiées et durables de 717 millions de kilowatts-heures.
- Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans les foyers de l'Ontario. Ces compteurs permettent aux services publics d'obtenir, en temps réel, des chiffres précis sur la consommation d'énergie, et ce, habituellement toutes les heures. Les compteurs ont aussi permis l'établissement du régime de tarifs selon l'heure de la consommation, grâce auquel le prix payé par les consommateurs pour leur électricité correspond davantage au coût de production. Plus de 4,4 millions de clients sont assujettis au régime de tarifs selon l'heure de la consommation, et ce nombre augmente chaque jour. Les compteurs sont aussi un élément clé du programme de transition vers un réseau d'électricité plus intelligent et des appareils ménagers intelligents, qui aideront les ménages à éviter la consommation lors des périodes de forte demande, ce qui reporte la nécessité de générer plus d'énergie et permet aux consommateurs de faire des économies.

RÉSULTATS PROVISOIRES PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS RÉELS DE 2012-2013

La province a publié les résultats provisoires de 2012-2013 dans le budget de 2013, déposé en mai dernier. Le déficit était alors estimé à 9,8 milliards de dollars. Le déficit définitif de 9,2 milliards de dollars déclaré pour cet exercice représente une amélioration de 0,6 milliard de dollars par rapport aux estimations provisoires. Le tableau 7 indique les principales variations par rapport aux chiffres antérieurs.

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2012-2013			Tableau 7
(en milliards de dollars)			
	Chiffres prov. 2012-2013	Chiffres réels 2012-2013	Variation
Revenus			
Fiscaux	80,3	79,4	(0,9)
Gouvernement du Canada	21,7	21,7	–
Bénéfice tiré des entreprises publiques	4,5	4,5	–
Autres revenus non fiscaux	7,8	7,8	0,1
Total des revenus	114,2	113,4	(0,8)
Charges			
Programmes	113,6	112,3	(1,4)
Intérêt sur la dette	10,4	10,3	(0,1)
Total des charges	124,0	122,6	(1,4)
Déficit annuel	(9,8)	(9,2)	(0,6)

Nota : Les totaux des chiffres provisoires et des écarts connexes peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les revenus ont été légèrement inférieurs aux estimations provisoires. Cela est en grande partie attribuable à la révision à la baisse des estimations de revenus fiscaux à la lumière de renseignements obtenus après la fin de l'exercice.

L'incidence de cette révision à la baisse des revenus a été plus que contrebalancée par les dépenses réelles qui ont été inférieures aux chiffres provisoires estimés. Cela est en grande partie attribuable aux dépenses des secteurs de l'éducation et de la santé moins élevées que ce qui était prévu dans les estimations provisoires. En outre, les dépenses estimatives au titre de l'intérêt sur la dette ont été revues légèrement à la baisse.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 14 août 2013

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2012- 2013¹	Chiffres réels 2012- 2013	Chiffres réels 2011-2012
Revenus (<i>Annexes 1 et 2</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	26 085	25 574	24 548
Taxe de vente	21 135	20 957	20 159
Impôts des sociétés	10 798	12 093	9 944
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 631	5 511	5 765
Impôt-santé des employeurs	5 149	5 137	5 092
Taxes sur l'essence et les carburants	3 095	3 100	3 090
Contribution-santé de l'Ontario	3 098	3 067	2 916
Autres impôts et taxes	4 132	3 979	4 084
Total des taxes et impôts	79 123	79 418	75 598
Transferts du gouvernement du Canada	21 776	21 661	21 305
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	4 065	4 469	4 413
Autres	7 609	7 821	8 457
	112 573	113 369	109 773
Charges (<i>Annexes 3 et 4</i>)			
Santé	48 334	47 582	46 476
Éducation	24 742	22 629	23 454
Services sociaux et services à l'enfance	14 407	13 921	13 472
Environnement, ressources et développement économique	10 859	11 069	10 711
Intérêt sur la dette	10 619	10 341	10 082
Éducation postsecondaire et formation	7 509	7 362	7 261
Justice	4 047	3 962	3 873
Administration générale et autres	6 236	5 723	7 413
	126 393	122 589	122 742
Réserve	1 000	–	–
Déficit annuel	(14 820)	(9 220)	(12 969)

¹ Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2012, présentés dans la mise à jour économique du 25 avril 2012 et retraités en raison des changements de présentation.

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	21 554	21 128
Dette (note 3)	281 065	257 278
Autre financement à long terme (<i>note 5</i>)	11 534	10 193
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 6</i>)	9 117	8 553
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	4 362	4 802
Autres passifs (<i>note 8</i>)	3 749	2 794
	331 381	304 748
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 497	16 380
Placements (<i>note 9</i>)	20 841	14 298
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	8 425	9 263
Prêts (<i>Annexe 7</i>)	11 110	10 381
Autres actifs	1 873	1 585
Investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	18 547	17 259
	79 293	69 166
Dette nette	(252 088)	(235 582)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	84 956	77 172
Déficit accumulé	(167 132)	(158 410)
Passif éventuel (note 12) et obligations contractuelles (note 13)		
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Déficit annuel	(9 220)	(12 969)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	(11 787)	(11 033)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	3 930	3 647
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	150	105
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	(77)	47
	(7 784)	(7 234)
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)	639	(3)
Augmentation de la dette nette	(16 365)	(20 206)
Dette nette au début de l'exercice	(235 582)	(214 511)
Incidence de la transition aux normes IFRS	–	(758)
Incidence de la transition aux normes du CCSP (<i>note 2</i>)	(141)	(107)
Dette nette retraitée au début de l'exercice	(235 723)	(215 376)
Dette nette à la fin de l'exercice	(252 088)	(235 582)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars)

	2013	2012
Déficit accumulé au début de l'exercice	(158 410)	(144 573)
Incidence de la transition aux normes IFRS	–	(758)
Incidence de la transition aux normes du CCSP (<i>note 2</i>)	(141)	(107)
Déficit accumulé retraité au début de l'exercice	(158 551)	(145 438)
Déficit annuel	(9 220)	(12 969)
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)	639	(3)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(167 132)	(158 410)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(9 220)	(12 969)
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	3 930	3 647
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	(77)	47
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(4 469)	(4 413)
Incidence de la transition aux normes du CCSP	(141)	(107)
Éléments de trésorerie		
Diminution/(Augmentation) des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	838	(937)
Augmentation des prêts (<i>Annexe 7</i>)	(729)	(1 163)
Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	426	1 029
(Diminution)/Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	(440)	352
Augmentation/(Diminution) des autres passifs (<i>note 8</i>)	955	(1 445)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 6</i>)	564	514
Remises provenant d'investissements dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	3 820	3 962
(Augmentation)/Diminution d'autres actifs	(288)	40
Trésorerie affectée aux activités de fonctionnement	(4 831)	(11 443)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	(11 787)	(11 033)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	150	105
Trésorerie affectée aux activités de financement en immobilisations	(11 637)	(10 928)
Activités de placement		
Augmentation des placements (<i>note 9</i>)	(6 543)	(181)
Trésorerie découlant des/(affectée aux) investissements	(6 543)	(181)
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	37 301	35 276
Dette à long terme remboursée	(16 522)	(14 086)
Changement net de la dette à court terme	3 008	(541)
Augmentation d'autre financement à long terme	1 341	711
Trésorerie découlant du/(affectée au) financement	25 128	21 360
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 117	(1 192)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16 380	17 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	18 497	16 380

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes importants du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Cependant, conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative aux fins de consolidation ou qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, tels que les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers.

Les fiducies qui sont administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 14 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et poursuivre en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, l'information financière des entreprises publiques

est présentée conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises. Leurs actifs nets cumulés sont inclus au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs bénéficiaires nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus provenant directement du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les redressements nécessaires sont faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les comptes interorganisationnels importants dans l'état consolidé de la situation financière ainsi que les pertes ou gains interorganisationnels dans l'état consolidé des résultats.

Les autres organismes publics font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés de la province. Les redressements nécessaires sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un élément dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes y afférentes en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée et à l'évaluation des transferts de droit au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir un écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile prévue des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu

des particuliers, de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente harmonisée sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des estimations en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. L'estimation des transferts de droit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des estimations du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des écarts actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, du matériel et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de

L'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les montants reçus avant la fin de l'exercice concernant le financement qui sera versé dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme de revenus reportés. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant laquelle toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des contributions du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces contributions sont présentées sous forme d'apports en capital reportés et comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux contributions ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs liés au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

Dettes

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets de commerce, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débetures et des emprunts.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle

n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission de dette afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires, les placements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur du marché. Les placements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût et de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe et du fonds de la stratégie d'investissement dans l'industrie

automobile. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions avantageuses sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Un coût historique estimatif a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile prévue selon une base linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les apports externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme des apports en capital reportés et amortis par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles connexes par imputation aux charges, tenant compte de l'intention des apporteurs externes que les subventions soient utilisées pour construire ou acquérir des actifs qui permettront de fournir des services publics au cours de la vie utile des actifs sous-jacents.

Futurs changements apportés aux normes comptables

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a lancé de nouvelles sections sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements dans la juste valeur (réévaluation) sera signalé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Le CCSP exige que les gouvernements de palier supérieur adoptent ces normes au cours de l'exercice 2015-2016 au plus tard. La province évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers et fera connaître son point de vue dans le cadre de l'examen des normes que fait le CCSP et qui devrait être terminé d'ici décembre 2013.

SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés

Au cours de l'exercice 2009-2010, le CCSP a publié une nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés qui indique comment appliquer la norme visant les éléments de passif (SP 3200) dans le cas de la contamination du sol. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. Le ministère des Finances travaille avec les ministères pertinents en vue d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme. Pour l'instant, on ne peut raisonnablement déterminer l'incidence de toute modification sur les états financiers consolidés de la province.

Future décision sur les entités à tarifs réglementés

Les résultats financiers d'Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Inc. sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) américains mais sont consolidés dans les états financiers de la province selon les PCGR canadiens, ces deux séries de principes étant fondées sur la comptabilité des activités à tarifs réglementés. En décembre 2009, le CCSP a approuvé une norme exigeant que les entreprises publiques adoptent les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. À la suite de préoccupations soulevées par le secteur à tarifs réglementés, la date de mise en oeuvre de l'IFRS par les entités ayant des activités à tarifs réglementés admissibles a été repoussée au 1^{er} janvier 2015 par le Conseil des normes comptables pendant que les normalisateurs évaluent les exigences comptables touchant les entreprises à tarifs réglementés.

Énoncé de principe du CCSP et du CNC sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En décembre 2010, les normes comptables pour les organismes sans but lucratif ont été intégrées dans les normes du CCSP, et les gouvernements devaient commencer à les appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. En avril 2013, le CNC et le CCSP ont publié un énoncé de principes conjoint sur l'amélioration des normes pour les organismes sans but lucratif qui propose de modifier la façon dont les organismes sans but lucratif comptabilisent les revenus, déclarent les organismes contrôlés et consignent d'autres activités. Ces modifications pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les organismes publics seront touchés par toute modification définitive. Le ministère des Finances continuera à consulter les entités consolidées et les ministères dont elles relèvent pour qu'ils lui fassent part de toute préoccupation et de tout commentaire devant être communiqués aux normalisateurs.

Concepts sous-tendant la performance financière

Le CCSP revoit actuellement son Cadre conceptuel, lequel établit les principes régissant l'élaboration des normes pour la présentation de l'information financière par les gouvernements. Le Cadre conceptuel est important pour faire en sorte que les normes du secteur public rendent bien compte de la teneur économique des opérations gouvernementales et pour favoriser la transparence et la responsabilité quant à la présentation de l'information financière du secteur public. Le CCSP s'attend d'avoir terminé son examen d'ici 2016.

2. Modifications apportées aux méthodes comptables et à la présentation des états financiers

Au cours de l'exercice, le CCSP a exigé que de nombreux organismes publics consolidés sans but lucratif apportent des changements aux normes qu'ils suivent. Ces changements ont permis d'aligner plus efficacement leurs normes sur celles des gouvernements. Ces modifications, qui influent principalement sur la comptabilité des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs par les organismes publics consolidés, ont entraîné un retraitement de 141 millions de dollars de la dette nette, du déficit accumulé et d'autres passifs d'ouverture.

3. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013 (257,3 milliards de dollars en 2012) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créances internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 253,7 milliards de dollars (230,3 milliards de dollars en 2012) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,4 milliards de dollars (27,0 milliards de dollars en 2012). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette						2013	2012
Au 31 mars							
(en millions de dollars)							
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :							
2013							33 705 \$
2014	28 640 \$	12 593	163	2 345	1 621	45 362 \$	24 993
2015	11 787	9 022	54	–	752	21 615	21 671
2016	8 449	9 811	1 033	–	1 798	21 091	16 723
2017	11 227	7 107	–	–	496	18 830	18 857
2018	11 110	4 729	–	385	–	16 224	–
1 - 5 ans	71 213	43 262	1 250	2 730	4 667	123 122	115 949
6 - 10 ans	47 480	7 527	474	6 277	2 048	63 806	52 904
11 - 15 ans	18 796	–	–	–	–	18 796	16 963
16 - 20 ans	14 227	–	–	–	–	14 227	14 200
21 - 25 ans	21 913	–	–	–	–	21 913	17 091
26 – 50 ans ²	39 201	–	–	–	–	39 201	40 171
Total^{3,4}	212 830 \$	50 789	1 724	9 007	6 715	281 065 \$	257 278 \$
Dette contractée pour les besoins de la province⁵	188 721	48 835	1 724	8 828	5 621	253 729	230 314
Dette de la SFIEO	24 109	1 954	–	179	1 094	27 336	26 964
Total	212 830 \$	50 789	1 724	9 007	6 715	281 065 \$	257 278 \$
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)							
2013	4,42 %	2,75 %	1,40 %	4,29 %	3,80 %	4,08 %	–
2012	4,74 %	2,99 %	1,27 %	4,24 %	3,79 %	–	4,35 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Au 31 mars 2013, le total de la dette en devises était de 68,2 milliards de dollars (65,3 milliards de dollars en 2012). De ce montant, 66,3 milliards de dollars ou 97,1 % (63,0 milliards de dollars ou 96,4 % en 2012) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 2,9 % (3,6 % en 2012) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 1,5 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2012) en yens japonais et 486 millions de dollars (500 millions de dollars en 2012) en francs suisses.

⁴ La dette totale inclut des obligations totalisant 0,75 milliard de dollars (0,75 milliard de dollars en 2012) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou l'obligataire dans certaines conditions.

⁵ Les emprunts en dollars canadiens au 31 mars 2013 comprennent une dette à long terme de 4,9 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2012) et une dette à court terme de 1,4 milliard de dollars (0,05 milliard de dollars en 2012) contractées et détenues par la province.

Dette Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Dette payable au(x)/à la:		
Investisseurs publics	267 448 \$	242 295 \$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	1 108	1 185
Emprunts du trust des conseils scolaires	739	759
Régime de retraite des fonctionnaires	656	1 048
Société canadienne d'hypothèques et de logement	569	635
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	312	498
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	-	625
Total	281 065 \$	257 278 \$

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2013 était de 318,4 milliards de dollars (292,3 milliards de dollars en 2012). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 281,1 milliards de dollars (257,3 milliards de dollars en 2012) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débetures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires.

4. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que les risques sont gérés de façon prudente et efficace. Elle a recours notamment à la stratégie relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants notionnels à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 5 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2013, 0,8 % et 0 % (1,0 % et 0 % en 2012) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. L'appréciation de un yen de la devise japonaise, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 16,2 millions de dollars (22,2 millions de dollars en 2012) de la dette en yens japonais non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 6,4 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2012). L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 5,1 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2012) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2012). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2012-2013 s'élevaient à 5,0 millions de dollars (pertes de 53,2 millions de dollars en 2011-2012).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidités et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des dérivés ou en dénouant certains de ces instruments.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2013, le risque net de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 8,9 % et de 28,0 % respectivement (8,3 % et 13,2 % en 2012). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait au 31 mars 2013 et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 308 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (232 millions de dollars en 2012).

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 9) redressés en fonction des biens affectés en garantie (note 12), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2013, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés									
Au 31 mars									
(en millions de dollars)									
								2013	2012
Échéances durant l'exercice	2014	2015	2016	2017	2018	6 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Swaps :									
Taux d'intérêt ¹	15 398 \$	23 687 \$	19 272 \$	17 812 \$	10 730 \$	22 752 \$	7 385 \$	117 036 \$	112 799 \$
Crédit croisé	11 702	9 650	8 649	8 349	3 676	19 848	–	61 874	65 780
Contrats de change à terme	19 303	–	–	–	–	–	–	19 303	11 877
Swaption ²	100	150	–	500	–	–	–	750	750
Total	46 503 \$	33 487 \$	27 921 \$	26 661 \$	14 406 \$	42 600 \$	7 385 \$	198 963 \$	191 206 \$

¹ Inclut 3,7 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars en 2012) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

² Voir la définition dans le glossaire.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la

province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2013.

Risque de crédit Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Risque de crédit brut	4 774 \$	4 866 \$
Moins : Conventions de compensation	(3 977)	(3 962)
Risque de crédit net	797	904
Moins : Biens reçus en nantissement (<i>note 12</i>)	(456)	(616)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement)	341 \$	288 \$

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiements. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en nantissement des contreparties.

5. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

L'autre financement à long terme de 11,5 milliards de dollars au 31 mars 2013 (10,2 milliards de dollars en 2012) comprend la dette du secteur parapublic de 5,7 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2012), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 4,0 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars en 2012) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 1,8 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars en 2012).

6. Revenus et apports en capital reportés

Revenus et apports en capital reportés Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Revenus reportés :		
Teranet	1 022 \$	1 054 \$
Immatriculation et permis de conduire	687	649
Autres	1 790	1 653
Total des revenus reportés	3 499	3 356
Apports en capital reportés¹	5 618	5 197
Total	9 117 \$	8 553 \$

¹ La plupart des transferts fédéraux sont devenus des apports en capital reportés.

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brevets en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée de validité du contrat.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs exercices (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des actifs ou des passifs liés aux immobilisations corporelles servant à la construction ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant de financement pour des projets précis accordé par le gouvernement du Canada, des municipalités ou des tierces parties. Les apports en capital reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes une fois qu'elles sont construites ou acquises par la province.

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2013	2013	2012
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations et avantages sociaux	103 500 \$	12 607 \$	116 107 \$	113 741 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(108 400)	(515)	(108 915)	(103 740)
Gains actuariels non amortis	(3 552)	(1 385)	(4 937)	(7 242)
Redressements ¹	2 100	7	2 107	2 043
Total	(6 352 \$)	10 714 \$	4 362 \$	4 802 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date de fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2013	2013	2013	2012
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations et des avantages sociaux	2 166 \$	529 \$	2 695 \$	2 528 \$
Amortissement des pertes actuarielles	255	205	460	162
Cotisations salariales	(304)	–	(304)	(307)
Frais d'intérêt (Revenu d'intérêt)	(275)	313	38	(121)
Redressements ¹	(102)	(1)	(103)	(88)
Total^{2,3}	1 740 \$	1 046 \$	2 786 \$	2 174 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de ce qui suit :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

² Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élevaient à 895 millions de dollars (523 millions de dollars en 2011-2012), sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élevaient à 845 millions de dollars (706 millions de dollars en 2011-2012), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élevaient à 674 millions de dollars (594 millions de dollars en 2011-2012), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élevaient à 1 519 millions de dollars (1 300 millions de dollars en 2011-2012) et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4.

³ Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ces charges sont incluses dans les traitements, salaires et avantages sociaux des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux associés (Éducation, Santé et Soins de longue durée, et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif de ces régimes de retraite est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les hypothèses touchant les salaires tiennent compte des récentes conventions collectives négociées, qui comportent le gel des salaires du personnel enseignant de la province de l'Ontario imposé par la loi pour 2012 et pour 2013. Les écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit entre 10,6 ans et 14,6 ans.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2012-2013, la province a versé 1 395 millions de dollars au RREEO (1 346 millions de dollars en 2011-2012), 366 millions de dollars (y compris 127 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (359 millions de dollars en 2011-2012, y compris un paiement spécial de 127 millions de dollars) et 231 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (212 millions de dollars en 2011-2012). Au cours de l'année civile 2012, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,9 milliards de dollars (4,7 milliards de dollars en 2011), celles versées par le RRF ont été de 1 023 millions de dollars (937 millions de dollars en 2011) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 745 millions de dollars (664 millions de dollars en 2011). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite contributifs conjoints à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, et par les revenus de placement. Les organismes couverts par ces régimes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, la province inclut 56 % de la portion¹ des organismes du secteur parapublic de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de l'obligation nette du CAATPP.

L'obligation au titre des prestations et l'actif des régimes de retraite sont fondés sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite des organismes du secteur parapublic déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale est de 4,75 % pour le HOOPP et de 3,5 % pour le CAATPP; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,25 % pour le HOOPP et de 6,5 % pour le CAATPP. Les écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des participants, soit 12,3 ans pour le HOOPP et 10,6 ans pour le CAATPP.

Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 1 036 millions de dollars (995 millions de dollars en 2011-2012), et celles du CAATPP, qui sont de 213 millions de dollars (179 millions de dollars en 2011-2012), sont incluses dans les charges de traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères associés (Annexe 4). Les passifs associés sont inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Les employeurs ont cotisé 847 millions de dollars au HOOPP en 2012-2013 (827 millions de dollars en 2011-2012) et 169 millions de dollars au CAATPP (153 millions de dollars en 2011-2012). Au cours de l'année civile 2012, les prestations versées par le HOOPP ont atteint 1 486 millions de dollars (1 335 millions de dollars en 2011), celles versées par le CAATPP ont été de 332 millions de dollars (303 millions de dollars en 2011).

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

¹ Les organismes du secteur parapublic sont représentés dans le HOOPP à 86 % en 2012-2013 (87 % en 2011-2012).

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autoassuré sans capitalisation à prestations déterminées. Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 7,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (7,5 milliards de dollars en 2012), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2012-2013, qui s'élèvent à 674 millions de dollars (594 millions de dollars en 2011-2012) (excluant les charges des organismes du secteur parapublic), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges des organismes du secteur parapublic de 349 millions de dollars en 2012-2013 (757 millions de dollars en 2011-2012) englobent un plan de compressions pour les conseils scolaires qui a entraîné un gain ponctuel de 464 millions de dollars, en raison des modifications apportées aux avantages du plan de gratifications de retraite pour les employés liés aux congés de maladie découlant d'un droit acquis et aux régimes d'assurance dentaire, d'assurance-vie et d'assurance-santé pour les retraités. Les charges des organismes du secteur parapublic sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2012-2013 est de 4,20 % (4,85 % en 2011-2012). Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2012-2013 se situe entre 2,75 % et 4,00 % (entre 4,00 % et 5,00 % en 2011-2012).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autoassuré, des indemnités pour accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. En ce qui concerne les employés qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,9 milliards de dollars au 31 mars 2013 (3,6 milliards de dollars en 2012), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales associées aux avantages postérieurs à l'emploi (à l'exception de celles des organismes du secteur parapublic), qui s'élevaient à 372 millions de dollars en 2012-2013 (351 millions de dollars en 2011-2012), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Le recouvrement lié aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi de 17 millions de dollars en 2012-2013 (charges associées aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi de 746 millions de dollars en 2011-2012) englobe un plan de compressions pour les conseils scolaires qui a entraîné un gain ponctuel de 981 millions de dollars, en raison des modifications apportées aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés associés aux congés de maladie accumulés ne découlant pas d'un droit acquis. Les charges des organismes du secteur parapublic sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des

organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 3,70 % en 2012-2013 (4,30 % en 2011-2012). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2012-2013 varie entre 2,75 % et 4,00 % (entre 3,00 % et 5,00 % en 2011-2012).

8. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2013	2012
Contrats d'achat d'électricité	939 \$	1 202 \$
Autres fonds et passifs	2 810	1 592
Total	3 749 \$	2 794 \$

Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme public consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché. Par conséquent, un passif a été évalué à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsqu'Ontario Hydro a continué à exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999.

Aux termes des réformes du secteur de l'électricité prévues dans la loi, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1^{er} janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie du passif serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 263 millions de dollars en 2012-2013 (317 millions de dollars en 2011-2012). Il en résulte un passif de 0,9 milliard de dollars au 31 mars 2013 (1,2 milliard de dollars en 2012).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel l'OPG a accepté de continuer à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce que l'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en oeuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014,

seront entièrement assumés par les consommateurs d'électricité. En mars 2013, le contrat a été modifié en raison de la décision prise de devancer la fermeture de ces centrales d'un an, soit à la fin de 2013. En vertu du contrat modifié, l'OPG est autorisé à recouvrer les coûts réels qui ne peuvent être raisonnablement évités ou réduits, pendant la période entre la date de fermeture plus tôt que prévu et le 31 décembre 2014, date initiale du contrat.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 1 323 millions de dollars (1 375 millions de dollars en 2011-2012); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 1 026 millions de dollars (1 020 millions de dollars en 2011-2012) et les coûts des contrats de soutien de l'OPG de 297 millions de dollars (355 millions de dollars en 2011-2012). Ces coûts ont été récupérés auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et au compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

9. Placements

Placements Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Placements temporaires	15 534 \$	10 247 \$
Plus : Actif acheté dans le cadre de prises en pension de titres	2 587	1 818
Moins : Actif vendu dans le cadre de pensions sur titres	(273)	(823)
Total des placements temporaires	17 848 \$	11 242 \$
Investissements dans le secteur de l'automobile, valeur de réalisation nette	737	737
Autres placements	1 833	1 881 \$
Billets à terme adossés à des actifs	423	438
Total des placements	20 841 \$	14 298 \$

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 17,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (11,2 milliards de dollars en 2012). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une

pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Investissements dans le secteur de l'automobile

En 2009, la province s'est engagée à fournir un tiers de l'aide financière totale du Canada, pour un maximum de 4,8 milliards de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), société d'État fédérale. Des prêts portant intérêt de 13,7 milliards de dollars ont été octroyés par le gouvernement canadien, par l'entremise d'EDC. La part de ces prêts accordée par la province s'élevait à 4,6 milliards de dollars.

En 2010, EDC a convenu de transférer une tranche de 9,1 milliards de dollars des prêts en cours de 13,7 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui est aussi une société d'État fédérale, en vertu d'une entente de transfert en échange d'une contrepartie symbolique. Ces prêts ont été échangés par la CDIC contre des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur. Les droits de la province à une participation d'un tiers du produit de ces actions sont régis par des protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et la province.

Dans les présents états financiers, la province a comptabilisé ses participations dans le secteur de l'automobile à titre de placements. Le solde au 31 mars 2013 de 737 millions de dollars (737 millions de dollars en 2012) inclut 603 millions de dollars (603 millions de dollars en 2012) en titres négociables ayant un cours du marché de 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2012).

Billets à terme adossés à des actifs

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadiens bloqués. Une fois cette restructuration terminée, la province a reçu des billets à long terme émis par le véhicule d'actifs cadre (VAC). Au 31 mars 2013, la province détenait des billets restructurés à long terme émis par le VAC d'une valeur nominale de 545 millions de dollars (576 millions de dollars en 2012) ayant une valeur réalisable nette estimée à 423 millions de dollars (438 millions de dollars en 2012).

Autres placements

Les autres placements représentent les placements des organismes du secteur parapublic. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

10. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	11 400	59 960	25 588	10 550	3 291	4 426	115 215
Ajouts et réévaluations ¹	632	5 754	3 142	839	432	988	11 787
Cessions	(17)	(194)	(2 933)	(240)	(139)	(50)	(3 573)
Solde de clôture	12 015	65 520	25 797	11 149	3 584	5 364	123 429
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	–	16 538	10 185	7 723	1 995	1 602	38 043
Ajouts	–	1 718	909	709	271	323	3 930
Cessions	–	(148)	(2 937)	(235)	(131)	(49)	(3 500)
Solde de clôture	–	18 108	8 157	8 197	2 135	1 876	38 473
Valeur comptable nette							
2013	12 015	47 412	17 640	2 952	1 449	3 488	84 956
2012	11 400	43 422	15 403	2 827	1 296	2 824	77 172

¹ Comprend les réductions de valeur et les autres redressements.

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile prévue. La charge d'amortissement de l'exercice 2012-2013 a totalisé 3,9 milliards de dollars; une tranche de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2011-2012) de ce montant a trait à la province et une autre, de 2,4 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2011-2012), concerne les organismes du secteur parapublic. Cette dernière charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Machines et matériel	3 à 30 ans
Technologie de l'information	3 à 10 ans
Autres	3 à 25 ans

11. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1^{er} janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 639 millions de dollars en 2012-2013 (à des gains non réalisés de 3 millions de dollars en 2011-2012), ce qui a entraîné une diminution au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

12. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2013 était à 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2012). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 1,2 milliard de dollars au 31 mars 2013 (931 millions de dollars en 2012). Les présents états financiers renferment une provision de 8 millions de dollars (12 millions de dollars en 2012) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,551 milliard de dollars au 1^{er} janvier 2013 (1,545 milliard de dollars auparavant), a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds distincts au 1^{er} janvier 2013. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. La garantie provinciale est en vigueur jusqu'à la fin de 2017, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devrait être approuvé.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2013, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 6,3 milliards de dollars (6,7 milliards de dollars en 2012). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 62 (65 en 2012) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance pour tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Certificats d'Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2013, des coûts de 53,6 millions de dollars (50,4 millions de dollars en 2012) pourraient encore être engagés pour des certificats émis jusqu'au 31 mars 2013, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

Jeux panaméricains et parapanaméricains

Le 6 novembre 2009, les membres de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) ont voté pour accorder à Toronto et à la région du Golden Horseshoe le droit d'accueillir les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. En vertu de la Convention de soutien de l'Ontario, la province a convenu de se porter garante du déficit. Cette garantie s'appliquera aux

activités de Toronto 2015 pour s'acquitter de ses engagements liés aux Jeux. La garantie énonce que le paiement de toutes dépenses approuvées excédant l'apport global convenu pour les Jeux par toutes les parties sera la responsabilité de la province, pourvu que ces dépenses aient été engagées de la façon convenue et approuvées par la province conformément aux modalités de la Convention de soutien. On ne pouvait pas déterminer les charges futures associées à cette garantie au 31 mars 2013.

Portefeuille immobilier du gouvernement – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif, de passif et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers datés du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada (SIC) pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à entre 300 et 400 millions de dollars annuellement au titre du loyer de base, auxquels s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2013, la province a donné en nantissement des actifs ayant une valeur comptable de 1,9 milliard de dollars (2,6 milliards de dollars en 2012), qui sont inclus dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie.

13. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2013	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite
Paiements de transfert	9 326 \$	8 967 \$	4 479 \$	2 999 \$	796 \$	454 \$	295 \$	303 \$
Contrats, diversification des modes de financement	20 076	14 738	1 637	2 200	2 321	555	1 364	11 999
Ontario Power Generation	6 689	6 091	1 181	861	619	336	329	3 363
Baux	3 435	4 581	608	497	412	330	254	1 334
Contrats de construction	4 120	1 940	1 809	436	223	176	160	1 316
Autres	10 423	9 756	6 280	947	592	673	382	1 549
Total des obligations contractuelles	54 069 \$	46 073 \$	15 994 \$	7 940 \$	4 963 \$	2 524 \$	2 784 \$	19 864 \$

Les obligations contractuelles d'Ontario Power Generation Inc. comprennent les apports futurs en vertu de l'ONFA de 3,7 milliards de dollars, les ententes d'approvisionnement en carburant de 1,1 milliard de dollars et les travaux de construction de 908 millions de dollars dans le cadre du projet du cours inférieur de la rivière Mattagami.

En novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) a sélectionné la ville de Toronto et la région du Golden Horseshoe comme hôtes des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Le gouvernement de l'Ontario verse des fonds pour la planification et la tenue des Jeux et pour la construction du village des athlètes. Les paiements de transfert et les contrats fondés sur la diversification des modes de financement du tableau ci-dessus englobent des engagements représentant 982 millions de dollars à l'égard des Jeux et du projet de village des athlètes.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

14. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)¹		
Au 31 décembre		
(en millions de dollars)	2012	2011
Actif	19 384 \$	17 382 \$
Passif	30 580	29 699
Insuffisance de l'actif	(11 196)	(12 317)
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT	(13 299 \$)	(14 222 \$)

¹ Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS.

Autres fonds en fiducie			
Au 31 mars 2013			
(en millions de dollars)			
	Actif	Passif	Solde du fonds (passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 556 \$	58 \$	1 498 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	58	215	(157)
Fonds de garantie des prestations de retraite	486	230	256
Au 31 décembre 2012	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	162 \$	15 \$	147 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2013.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	74
Annexe 2	Revenus par secteur	76
Annexe 3	Charges par secteur	78
Annexe 4	Charges par ministère	80
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	81
Annexe 6	Débiteurs	81
Annexe 7	Prêts	82
Annexe 8	Organismes publics	83
Annexe 9	Entreprises publiques	89
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	91

Province de l'Ontario
Annexe 1 Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2012-2013	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012
Imposition			
Impôt sur le revenu des particuliers	26 085	25 574	24 548
Taxe de vente	21 135	20 957	20 159
Impôt des sociétés ¹	10 798	12 093	9 944
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 631	5 511	5 765
Impôt-santé des employeurs	5 149	5 137	5 092
Contribution-santé de l'Ontario	3 098	3 067	2 916
Taxe sur l'essence	2 371	2 390	2 380
Droits de cession immobilière	1 374	1 484	1 432
Taxe sur le tabac	1 185	1 142	1 150
Taxe sur les carburants	724	710	710
Taxe sur la bière et le vin	557	560	561
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	555	324	367
Autres impôts et taxes	461	469	574
	79 123	79 418	75 598
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	11 378	11 315	10 705
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 596	4 591	4 469
Paiements de péréquation	3 261	3 261	2 200
Entente sur le développement du marché du travail	617	607	609
Logement social	476	483	489
Services de bien-être aux Autochtones	210	220	220
Entente relative au marché du travail	194	190	194
Programmes d'infrastructure	204	116	353
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	97	97
Expansion du bilinguisme	81	88	92
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	76	76
Système de justice pénale pour les adolescents	65	66	67
Aide juridique, droit criminel	50	50	54
Aide de transition fédérale	-	-	1 300
Autres	471	501	380
	21 776	21 661	21 305

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2012-2013	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)	4 065	4 469	4 413
Autres			
Recouvrements – contrats d'achat d'électricité	1 262	1 323	1 372
Ventes et locations	1 068	1 188	1 193
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 163	1 125	1 075
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	946	939	952
Autres droits et redevances	819	760	776
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 8)	263	263	317
Redevances	204	226	200
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	173	120	114
Remaniement des services locaux	89	88	89
Divers	1 622	1 789	2 369
	7 609	7 821	8 457
Total des revenus	112 573	113 369	109 773

¹ Les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont incertains et cela pourrait avoir une incidence importante pour les présents états financiers consolidés. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 2012-2013 englobent une somme de 1 998 millions de dollars découlant des cotisations fiscales supérieures aux estimations pour les années d'imposition 2011 et précédentes (note 1).

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Environnement, ressources et développement économique ⁴	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)								
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	2	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	74	99	81	84	310	312	928	964
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques	–	–	–	–	–	–	932	872
Autres (<i>Annexe 1</i>)	460	394	27	29	77	44	3 212	2 834
Total	534	493	108	113	387	356	5 074	4 670

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture et Alimentation/Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation ⁵		Justice ⁶		Administration générale et autres ⁷		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
-	-	-	-	79 416	75 598	79 418	75 598
868	934	95	100	19 305	18 812	21 661	21 305
-	-	-	-	3 537	3 541	4 469	4 413
68	92	713	737	3 264	4 327	7 821	8 457
936	1 026	808	837	105 522	102 278	113 369	109 773

⁵ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁷ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Environnement, ressources et développement économique ⁵	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert	46 430	45 605	24 005	23 262	13 191	12 728	5 799	5 438
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Traitements et salaires	605	571	186	195	444	454	1 663	1 696
Services	1 021	934	107	111	151	159	1 282	1 298
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)	6	6	895	523	6	7	10	10
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles	75	64	8	8	3	2	1 177	1 101
Avantages sociaux	105	98	39	30	69	71	294	292
Fournitures et matériel	296	293	9	10	10	12	192	202
Transports et communications	76	84	13	17	21	20	97	91
Incidence des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales (Annexe 10)	(1 132)	(1 241)	(2 659)	(720)	–	–	–	–
Autres	100	62	26	18	26	19	555	583
Total¹⁰	47 582	46 476	22 629	23 454	13 921	13 472	11 069	10 711

¹ Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture et Alimentation/Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation ⁶		Justice ⁷		Administration générale et autres ⁸		Intérêt sur la dette ⁹		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
7 144	7 116	338	315	946	2 443	-	-	97 853	96 907
-	-	-	-	-	-	10 341	10 082	10 341	10 082
97	96	2 134	2 142	973	1 051	-	-	6 102	6 205
67	54	839	23	58	420	-	-	3 525	2 999
-	-	18	17	1 851	1 611	-	-	2 786	2 174
-	-	-	-	1 323	1 375	-	-	1 323	1 375
1	1	9	7	221	186	-	-	1 494	1 369
13	14	276	277	164	125	-	-	960	907
2	1	162	150	49	62	-	-	720	730
4	4	69	68	68	20	-	-	348	304
(22)	(60)	-	-	-	-	-	-	(3 813)	(2 021)
56	35	117	874	70	120	-	-	950	1 711
7 362	7 261	3 962	3 873	5 723	7 413	10 341	10 082	122 589	122 742

⁶ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁷ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁸ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

⁹ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2013.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2012-2013	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012
Affaires autochtones	76	65	96
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales	1 136	1 038	1 287
Procureur général	1 732	1 678	1 699
Commission de régie interne	197	197	271
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 083	3 999	3 943
Affaires civiques et Immigration	435	471	170
Services sociaux et communautaires	9 964	9 922	9 529
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 315	2 284	2 174
Services aux consommateurs	20	20	19
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation	955	954	961
Éducation	23 892	21 734	22 931
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (<i>note 7</i>)	850	895	523
Énergie	1 432	1 335	1 531
Environnement	486	577	537
Bureaux du corps exécutif	31	30	31
Finances	1 093	896	2 451
Fonds de prévoyance ¹	400	-	-
Intérêt sur la dette	10 619	10 341	10 082
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	592	592	598
Coûts des contrats d'achat d'électricité	1 262	1 323	1 375
Fonds de transition	500	-	-
Services gouvernementaux	998	1 097	1 051
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	1 545	1 519	1 300
Santé et Soins de longue durée	48 334	47 582	46 476
Infrastructure	278	66	331
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	100	-	-
Travail	300	282	185
Affaires municipales et Logement	803	841	728
Richesses naturelles	752	855	908
Développement du Nord et Mines	771	720	729
Office des affaires francophones	5	5	5
Tourisme, Culture et Sport	1 106	1 432	1 221
Formation, Collèges et Universités	7 509	7 362	7 261
Transports	2 587	2 477	2 339
Économies à la fin de l'exercice ²	(765)	-	-
Total des charges	126 393	122 589	122 742

¹ Voir la définition dans le glossaire.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Paiements de transfert	6 077	4 330
Intérêt sur la dette	4 686	4 642
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 584	2 373
Passif découlant du trop-payé de l'ARC ¹	133	266
Autres	8 074	9 517
Total des crédoiteurs et charges à payer	21 554	21 128

¹ ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Impôts	4 348	5 522
Paiements de transfert ¹	663	690
Autres débiteurs ²	3 754	3 319
	8 765	9 531
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 092)	(1 208)
	7 673	8 323
Gouvernement du Canada	752	940
Total des débiteurs	8 425	9 263

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 534 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (552 millions de dollars en 2012).

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 463 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (488 millions de dollars en 2012).

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts

Au 31 mars (en millions de dollars)	2013	2012
Entreprises publiques ¹	4 038	4 146
Municipalités ²	4 581	3 997
Étudiants ³	2 851	2 638
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	529	591
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	231	242
Universités ⁶	36	29
Autres	99	86
	12 365	11 729
Escomptes non amortis ⁷	(323)	(357)
Provision pour créances douteuses ⁸	(932)	(991)
Total des prêts	11 110	10 381

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,32 % à 6,33 % (1,31 % à 6,33 % en 2012).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,00 % (8,00 % en 2012).

³ Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 1,45 % à 3,00 % (2,00 % à 3,00 % en 2012).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,24 % (8,01 % en 2012).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,88 % à 7,13 % (2,77 % à 11,04 % en 2012).

⁷ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 85 millions de dollars (104 millions de dollars en 2012), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 113 millions de dollars (119 millions de dollars en 2012) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 125 millions de dollars (134 millions de dollars en 2012).

⁸ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 600 millions de dollars (632 millions de dollars en 2012), aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2012), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 56 millions de dollars (78 millions de dollars en 2012), et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 118 millions de dollars (123 millions de dollars en 2012).

Périodes de remboursement	Remboursement du principal (en millions de dollars)	
Années jusqu'à l'échéance	2013	2012
1 an	1 134	941
2 ans	430	490
3 ans	513	376
4 ans	1 324	498
5 ans	463	1 309
1 - 5 ans	3 864	3 614
6 - 10 ans	2 025	2 109
11 - 15 ans	751	577
16 - 20 ans	1 299	1 256
21 - 25 ans	1 303	1 106
Plus de 25 ans	632	632
Total partiel	9 874	9 294
Sans échéance fixe	2 491	2 435
Total	12 365	11 729

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques ²	Ministère responsable
Hydro One Inc.	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics ²	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement
Agricorp	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Centre des sciences de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	Affaires civiques et Immigration
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des courses de l'Ontario	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Portefeuille immobilier général	Infrastructure
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure

¹ L'annexe portant sur les organismes du gouvernement est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2013.

² Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement
Waterfront Toronto	Infrastructure

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Organismes du secteur parapublic*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Bingham Memorial
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bridgepoint
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Cornwall
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Hornepayne
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Scarborough
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Timmins et du district
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Geraldton
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé Southlake	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général Anson
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Almonte
Grey Bruce Health Services	Hôpital général d'Atikokan
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital Général d'Espanola
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général de Brockville
Headwaters Health Care Centre	
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	
Hôpital Alexandra Marine and General	

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Guelph	Hôpital public de Clinton
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital régional de Pembroke
Hôpital général de Kingston	Hôpital régional de Windsor
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital régional Humber River
Hôpital général de Manitowadge	Hôpital Ross Memorial
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Norfolk	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de North York	Hôpital St. Michael
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Stratford	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital général de Woodstock	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	Hôpital Women's College
Hôpital général St. Mary	Horizon Santé-Nord
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général Wilson Memorial	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital Glengarry Memorial	Lakeridge Health Corporation
Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto	London Health Sciences Centre
Hôpital Grand River	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	Mackenzie Health
Hôpital Hôtel-Dieu Grace	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Joseph Brant	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Pavillon santé du district de Blind River
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Providence Healthcare
Hôpital McCausland	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Hôpital Memorial d'Amprior et du district	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Rouge Valley Health System
Hôpital Memorial de Lincoln Ouest	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial de St. Marys	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Leamington	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Memorial du district de Nipigon	South Huron Hospital Association
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	St. Joseph's Care Group
Hôpital Memorial du district de Winchester	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
Hôpital Montfort	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Mount Sinai	Système de santé de Niagara
Hôpital Northumberland Hills	The Hospital for Sick Children
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	Toronto East General Hospital
	Trillium Health Partners
	Weeneebayko Area Health Authority
	William Osler Health System

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	Halton Catholic District School Board
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Halton District School Board
Avon Maitland District School Board	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Bloorview MacMillan School Authority	Hamilton-Wentworth District School Board
Bluewater District School Board	Hastings and Prince Edward District School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Huron-Perth Catholic District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Huron-Superior Catholic District School Board
Campbell Children's School Authority	James Bay Lowlands Secondary School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	John McGivney Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Kawartha Pine Ridge District School Board
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Keewatin-Patricia District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Kenora Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	KidsAbility School Authority
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Lakehead District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Lambton Kent District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Limestone District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	London District Catholic School Board
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	Moose Factory Island District School Area Board
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Moosonee District School Area Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Near North District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Niagara Catholic District School Board
District School Board of Niagara	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
District School Board Ontario North East	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Northeastern Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Northwest Catholic District School Board
Durham District School Board	Ottawa Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Greater Essex County District School Board	Ottawa-Carleton District School Board
	Peel District School Board
	Penetanguishene Protestant Separate School Board

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	Thames Valley District School Board
Rainbow District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Rainy River District School Board	Toronto Catholic District School Board
Renfrew County Catholic District School Board	Toronto District School Board
Renfrew County District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Simcoe County District School Board	Upper Canada District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
St. Clair Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Superior North Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des informations financières sur les entreprises publiques

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (en millions de dollars)	Hydro One Inc.¹	Régie des alcools de l'Ontario²	Société des loteries et des jeux de l'Ontario²	Ontario Power Generation Inc.³	Total
Actif					
Trésorerie et placements temporaires	9	317	603	568	1 497
Débiteurs	966	42	108	573	1 689
Stocks	25	378	26	576	1 005
Charges payées d'avance	119	13	28	73	233
Placement à long terme	251	–	–	–	251
Immobilisations	15 816	340	1 440	16 483	34 079
Autres actifs	3 860	–	2	17 301	21 163
Total de l'actif	21 046	1 090	2 207	35 574	59 917
Passif					
Emprunts bancaires	39	–	–	–	39
Créditeurs	737	572	380	1 480	3 169
Revenus reportés	–	–	10	12	22
Passif à long terme	7 879	108	89	5 756	13 832
Autres passifs	5 443	3	144	18 718	24 308
Total du passif	14 098	683	623	25 966	41 370
Actif net	6 948	407	1 584	9 608	18 547
Revenus	5 836	4 939	6 684	4 768	22 227
Charges	5 040	3 218	4 868	4 632	17 758
Bénéfice net (Perte nette)	796⁴	1 721	1 816	136⁴	4 469
Actif net – Début de l'exercice	6 369	386	1 671	8 833	17 259
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 11)	–	–	–	639	639
Paiements versés au Trésor	(217)	(1 700)	(1 903)	–	(3 820)
Actif net	6 948	407	1 584	9 608	18 547

¹ Le total des actifs et le total du passif d'Hydro One sont déclarés selon les normes recommandées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) américain et l'actif net correspond approximativement aux PCGR canadiens.

² Montants déclarés selon les normes IFRS.

³ Montants déclarés selon des normes des PCGR canadiens conformément aux recommandations du CNC.

⁴ Selon les politiques et les pratiques actuelles, le bénéfice net du secteur de l'électricité demeure dans ce secteur et sert à rembourser la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, un organisme provincial chargé de gérer la dette insurmontable et les autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

Hydro One Inc.

Les activités principales de Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des succursales de la Régie des alcools de l'Ontario, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché de gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario
Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des informations financières sur les organismes du secteur parapublic

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (en millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux ¹	16 846	16 862	2 260	35 968
Charges d'amortissement	1 289	899	248	2 436
Frais d'intérêt ²	102	418	17	537
Autres charges	6 734	3 390	1 118	11 242
Droits, dons et autres recouvrements	(3 749)	(1 273)	(1 945)	(6 967)
Total des charges du secteur	21 222	20 296	1 698	43 216
Transferts de la province	(22 354)	(22 955)	(1 720)	(47 029)
Incidence sur les charges provinciales – (Diminution)	(1 132)	(2 659)	(22)	(3 813)

¹ Les traitements, salaires et avantages sociaux du secteur des conseils scolaires englobent des économies nettes ponctuelles de 1 296 millions de dollars découlant d'une compression liée aux congés rémunérés des régimes d'avantages de retraite.

² Le produit de l'intérêt est déduit des frais d'intérêt.

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2012-2013. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur du marché reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le

matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues.

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents de trésorerie : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d., redressée en fonction des prix). Voir PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
7^e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires
au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)